

Ministère de l'Éducation  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

# Itinéraires d'apprentissage de métiers

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	iii
<b>Renseignements sur l'apprentissage</b> .....	v
<b>Bureaux de l'apprentissage</b> .....	vii
<b>Itinéraires d'apprentissage de métiers</b>	
<b>Secteur de la construction</b>	
Briqueur et maçon ou briqueteuse et maçonne .....	3
Charpentier-menuisier ou charpentière-menuisière .....	4
Chaudronnier ou chaudronnière de construction .....	5
Conducteur ou conductrice de grue à tour .....	6
Conducteur ou conductrice de grue mobile .....	7
Couvreur ou couvreuse .....	8
Électricien ou électricienne de bâtiment et d'entretien .....	9
Électricien ou électricienne des secteurs domestique et rural .....	10
Installateur ou installatrice de systèmes de protection contre les incendies .....	11
Maçon ou maçonne en restauration .....	12
Mécanicien ou mécanicienne en réfrigération et en climatisation .....	13
Monteur ou monteuse de barres d'armature .....	14
Monteur ou monteuse de charpentes métalliques .....	15
Monteur ou monteuse de tuyaux à vapeur .....	16
Peintre-décorateur ou peintre-décoratrice (blocs 1 et 2) .....	17
Plombier ou plombière .....	18
Poseur ou poseuse de carrelage .....	19
Poseur ou poseuse de matériaux isolants .....	20
Poseur ou poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes .....	21
Tôlier ou tôlière .....	22
Vitrier et mécanicien des métaux ou vitrière et mécanicienne des métaux .....	23
<b>Secteur de l'industrie</b>	
Assembleur ou assembleuse d'éléments en surface .....	27
Confectionneur ou confectionneuse de moules .....	28

An equivalent publication is available in English under the title *Apprenticeship Subject Pathways*.

Cette publication est affichée au site Web du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>.

Constructeur et intégrateur de machines-outils ou constructrice et intégratrice de machines-outils .....	29
Électricien industriel ou électricienne industrielle .....	30
Mécanicien ou mécanicienne d'entretien de bâtiments .....	31
Mécanicien-monteur industriel ou mécanicienne-monteuse industrielle .....	32
Modeleur ou modeleuse .....	33
Outilleur-ajusteur ou outilleuse-ajusteuse .....	34
Régleur-conducteur ou régleuse-conductrice de machines-outils .....	35
Soudeur-monteur ou soudeuse-monteuse .....	36
Technicien ou technicienne en systèmes de bâtiment .....	37
Tôlier ou tôlière de précision .....	38

### **Secteur de la force motrice**

Mécanicien ou mécanicienne de moteurs marins .....	41
Mécanicien ou mécanicienne de motocyclettes .....	42
Peintre de carrosserie automobile .....	43
Préposé ou préposée aux pièces .....	44
Réparateur ou réparatrice de carrosseries automobiles .....	45
Réparateur ou réparatrice de carrosseries automobiles et de dommages résultant d'une collision .....	46
Technicien ou technicienne de boîtes de vitesses .....	47
Technicien ou technicienne de camions et d'autobus .....	48
Technicien ou technicienne de petits moteurs .....	49
Technicien ou technicienne d'entretien automobile .....	50
Technicien ou technicienne d'entretien de remorques de camions .....	51
Technicien ou technicienne d'équipement lourd .....	52

### **Secteur des services**

Aide-cuisinier ou aide-cuisinière .....	55
Arboriste .....	56
Assistant social ou assistante sociale auprès des jeunes .....	57
Boulangier ou boulangère .....	58
Coiffeur ou coiffeuse .....	59
Cuisinier ou cuisinière .....	60
Découpeur ou découpeuse de viande au détail .....	61
Éducateur ou éducatrice de la petite enfance .....	62
Spécialiste du câblage en réseau .....	63
Technicien ou technicienne en horticulture .....	64
Technicien ou technicienne d'installation et d'entretien de piscines et de bains à remous .....	65

---

## INTRODUCTION

Le document *Itinéraires d'apprentissage de métiers* aidera les éducatrices et éducateurs, les élèves et les parents à déterminer quels cours d'anglais, de mathématiques ou de sciences du palier secondaire prépareront le mieux les élèves qui désirent entreprendre un programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Ces itinéraires ont été établis en faisant correspondre les compétences scolaires des métiers qui ont été inventoriées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) et les attentes d'apprentissage énoncées dans les programmes-cadres de français, de mathématiques et de sciences pour les écoles secondaires de l'Ontario.

Il n'est pas obligatoire de suivre les cours qui sont indiqués dans ce document pour accéder aux métiers pour lesquels ces cours sont recommandés. Il n'est pas garanti non plus que les élèves qui les suivront réussiront forcément l'apprentissage du métier choisi.

Le principal objectif de ce document est de renseigner sur la formation la plus appropriée pour se préparer à suivre un programme d'apprentissage. Il est à espérer aussi que ce document permettra de mieux comprendre les métiers et les compétences scolaires dont les gens de métiers ont besoin pour effectuer les tâches de leur emploi.

Des itinéraires sont suggérés pour 56 métiers, lesquels ont été répartis en quatre secteurs : construction (21), industrie (12), force motrice (12) et services (11). Chacun des organigrammes présentés dans ce document indique les cours d'anglais, de mathématiques ou de sciences de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année qui sont recommandés en vue de se préparer pour chacun des métiers. Il a été possible d'établir une correspondance entre les cours du palier secondaire et les destinations postsecondaires parce que des normes claires ont été élaborées pour le projet EPSFA et le curriculum des écoles secondaires de l'Ontario.

Les élèves de la 9<sup>e</sup> et de la 10<sup>e</sup> année peuvent suivre une préparation solide en vue de leur destination postsecondaire en s'inscrivant soit au cours appliqué, soit au cours théorique de français, de mathématiques ou de sciences. Pour les élèves de la 11<sup>e</sup> et de la 12<sup>e</sup> année, des cours spécifiques de français, de mathématiques ou de sciences ont été suggérés le cas échéant.

Pour être admissible à un programme d'apprentissage, il faut avoir terminé sa 8<sup>e</sup> année, sa 10<sup>e</sup> année ou sa 12<sup>e</sup> année, selon le métier choisi. La scolarité exigée pour chaque métier est indiquée dans ce document au haut de l'organigramme de chacun des métiers. Il est à noter que les employeurs, dans tout métier, peuvent exiger de la part des candidates et candidats qu'ils aient leur diplôme d'études secondaires.

Dans ce document, il est surtout recommandé de suivre des cours du type préemploi, mais il y a des exceptions. Bon nombre des métiers du secteur de l'industrie exigent des compétences complexes en mathématiques. C'est pourquoi il est recommandé pour ces métiers de suivre des cours précollégiaux de mathématiques avant d'entreprendre le programme d'apprentissage. L'autre exception concerne les assistantes sociales et assistants sociaux auprès des jeunes et les éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Bien que les cours précollégiaux de français soient les principales

recommandations pour ces métiers, il est aussi recommandé de suivre des cours de français supplémentaires. Ces cours supplémentaires sont suggérés parce qu'ils permettront aux élèves de parfaire les compétences en communication dont ils auront besoin dans leur métier.

Des formes d'apprentissage par l'expérience sont également indiquées dans l'organigramme de chacun des métiers. Ces formes d'apprentissage par l'expérience, qui permettent aux élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année d'explorer une carrière dans un métier, comprennent le jumelage, l'expérience de travail, l'éducation coopérative et le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO). Dans le cadre du PAJO, les élèves de 16 ans ou plus qui ont acquis 16 crédits en vue de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario peuvent poursuivre leurs études secondaires tout en faisant l'apprentissage d'un métier.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités élabore de nouveaux programmes d'apprentissage en fonction des besoins des entreprises et des industries. Des programmes d'apprentissage sont offerts pour plus de 130 métiers en Ontario; près de 90 % des apprenties et apprentis en Ontario suivent les programmes d'apprentissage des 56 métiers qui sont présentés dans ce document.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les possibilités d'apprentissage pour les diverses régions de la province auprès des bureaux de l'apprentissage dont les coordonnées sont indiquées à la page vii.

Le curriculum de l'Ontario propose d'autres cours que ceux qui sont indiqués dans ce document qui pourraient aider les élèves à réussir leur programme d'apprentissage. Ainsi, les élèves pourraient suivre des cours de technologie de l'information en affaires, des cours d'éducation technologique ou des cours préemploi de sciences.

Les élèves, les parents, les conseillères et conseillers en orientation, les enseignantes-guides et enseignants-guides ainsi que le personnel enseignant chargé de cours peuvent consulter le présent document afin de choisir les cours les plus appropriés pour les élèves qui se destinent à l'apprentissage. Toutefois, ce document ne devrait pas servir de guide sur les exigences d'admission des collèges pour les programmes de technologue ou de technicien.

---

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPRENTISSAGE**

### **L'apprentissage – Quoi? Comment?**

L'apprentissage est un programme de formation pratique à l'intention des personnes qui veulent travailler dans des métiers spécialisés. Environ 90 % de l'apprentissage est constitué d'une formation en milieu de travail dispensée par les organismes de parrainage ou les employeurs. Le reste implique une formation théorique connexe, habituellement donnée dans un collège d'arts appliqués et de technologie ou tout autre organisme de formation reconnu. Les ententes de formation entre les apprenties et apprentis et l'organisme de parrainage ou l'employeur sont préparées par les conseillères et conseillers en formation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Selon la législation en vigueur, chaque entente constitue un contrat ou un plan de formation personnalisé entre une personne désireuse d'apprendre un métier spécialisé, et un organisme de parrainage ou un employeur. Les apprenties et apprentis comme les organismes de parrainage ou les employeurs tirent pleinement avantage de la formation par l'apprentissage. Les apprenties et apprentis apprennent à devenir des gens de métier qualifiés ou des « compagnons », alors que les organismes de parrainage ou les employeurs obtiennent des employées et employés hautement qualifiés, possédant des connaissances et des techniques de travail actuelles. Les métiers spécialisés offrent des emplois stimulants et des carrières intéressantes.

### **Quelle est la durée de l'apprentissage?**

L'apprentissage dure en moyenne de deux à cinq ans, selon le métier choisi. Au moment de l'inscription, les études et les expériences de travail antérieures sont prises en compte, au besoin, en vue de réduire la durée du programme. En général, des options flexibles d'enseignement permettent de répondre aux besoins particuliers des apprenties et apprentis, et des organismes de parrainage ou des employeurs.

### **Comment devenir apprentie ou apprenti?**

Dès qu'une personne a trouvé un organisme de parrainage ou un employeur disposé à offrir une formation par l'apprentissage, cette personne ou l'organisme de parrainage ou l'employeur doit communiquer avec le bureau local de l'apprentissage (voir page vii). Une conseillère ou un conseiller en formation fixera une rencontre sur le lieu de travail pour évaluer la capacité de l'organisme de parrainage ou de l'employeur à former et évaluer l'apprentie ou l'apprenti, préparer l'entente ou le contrat d'apprentissage, et débiter la formation.

### **Un élève peut-il participer à un programme d'apprentissage tout en poursuivant ses études secondaires?**

Oui. Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) offre aux élèves qui ont terminé leur 10<sup>e</sup> année la possibilité de devenir des apprenties et apprentis inscrits tout en poursuivant leurs études secondaires. Les élèves admissibles doivent communiquer avec leur conseillère ou conseiller en orientation, leur directrice ou directeur technique ou le bureau local de l'apprentissage pour plus de renseignements.

## **Que représente la désignation « interprovinciale »?**

Le Programme des normes interprovinciales ou « Sceau rouge » entend favoriser la mobilité des ouvrières et ouvriers qualifiés qui désirent se déplacer à travers le Canada. Il vise l'uniformisation des programmes provinciaux ou territoriaux d'apprentissage et de qualification professionnelle. Le certificat portant le « Sceau rouge » est reconnu dans l'ensemble des provinces qui participent au programme. De nombreux métiers en Ontario font partie du programme « Sceau rouge ». Les personnes qui réussissent les examens pour ces métiers reçoivent un certificat de qualification professionnelle arborant le « Sceau rouge » distinctif, qui leur permet de travailler dans d'autres provinces et territoires.

## BUREAUX DE L'APPRENTISSAGE

Pour de plus amples renseignements au sujet du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en orientation, votre enseignante ou enseignant de l'éducation coopérative, ou avec votre enseignante ou enseignant de l'éducation technologique.

Pour de plus amples renseignements sur les possibilités d'apprentissage dans votre région, veuillez communiquer avec le bureau de l'apprentissage du ministère de la Formation et des Collèges et Universités le plus proche.

### District du Centre

Toronto . . . . . (416) 326-5800  
Pickering . . . . . (905) 837-7721  
Mississauga . . . . . (905) 279-7333  
Barrie . . . . . (705) 737-1431

### District de l'Ouest

Hamilton . . . . . (905) 521-7764  
Brantford . . . . . (519) 756-5197  
St. Catharines . . . . . (905) 704-2991  
Owen Sound . . . . . (519) 376-5790  
London . . . . . (519) 675-7788  
Sarnia . . . . . (519) 542-7705  
Waterloo . . . . . (519) 571-6009  
Windsor . . . . . (519) 973-1441  
Chatham . . . . . (519) 354-2766

### District de l'Est

Ottawa . . . . . (613) 731-7100  
Brockville . . . . . (613) 342-5481  
Cornwall . . . . . (613) 938-9702  
Kingston . . . . . (613) 545-4338  
Pembroke . . . . . (613) 735-3911  
Peterborough . . . . . (705) 745-1918  
Belleville . . . . . (613) 968-5558

### District du Nord

Sault Ste. Marie . . . . . (705) 945-6815  
North Bay . . . . . (705) 495-8515  
Sudbury . . . . . (705) 564-3030  
Timmins . . . . . (705) 235-1950  
Thunder Bay . . . . . (807) 345-8888  
Kenora . . . . . (807) 468-2879

### Adresses des sites Web sur l'apprentissage :

[www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca)  
[www.youthjobs.gov.on.ca](http://www.youthjobs.gov.on.ca)

### Renseignements

Formation : . . . . . 1-888-JOBGROW  
1-800-387-5656

Toronto et région . . . . (416) 326-5656

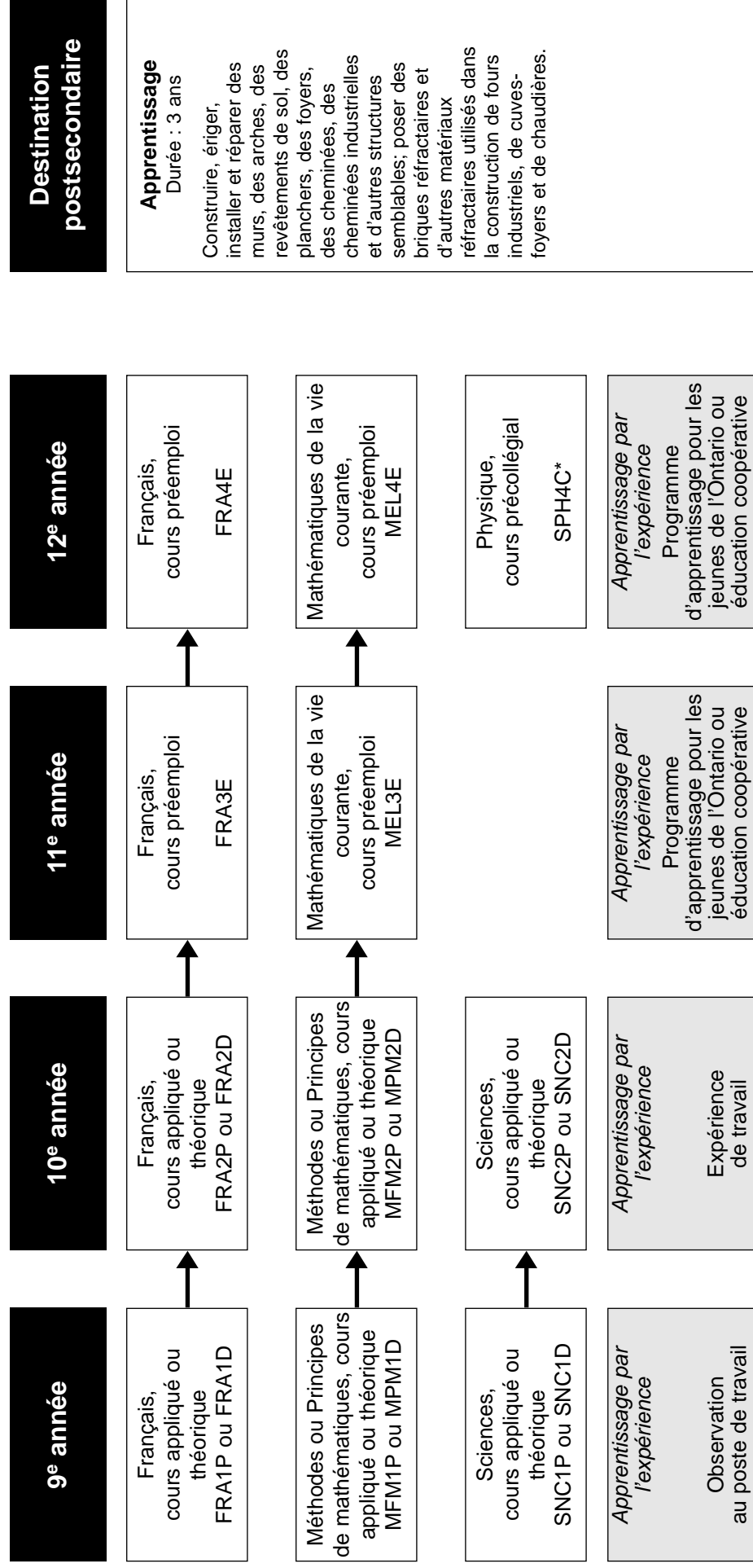


# **SECTEUR DE LA CONSTRUCTION**



# Briqueteur et maçon ou briqueteuse et maçonne

Il suffit d'avoir terminé sa 8<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

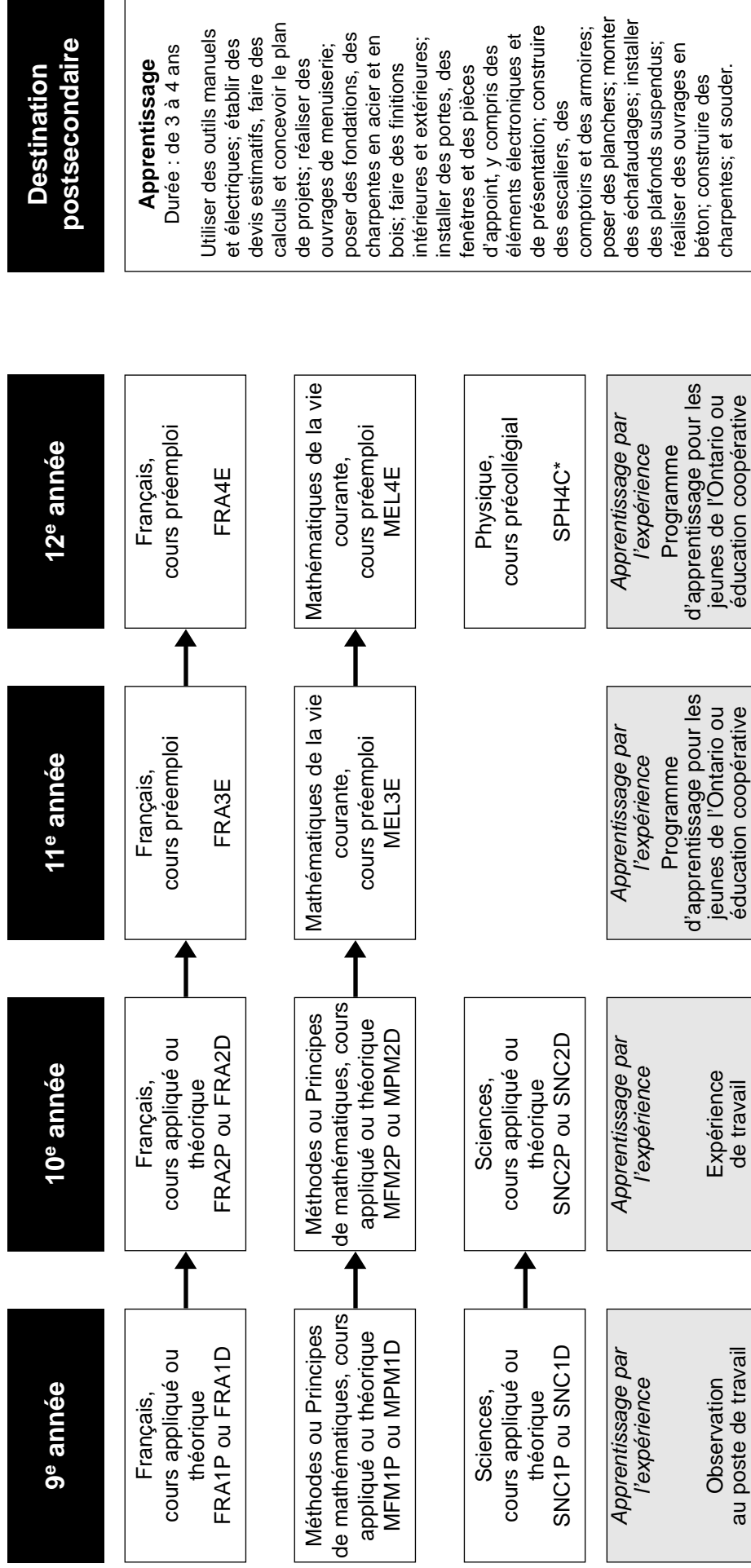


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Charpentier-menuisier ou charpentière-menuisière

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

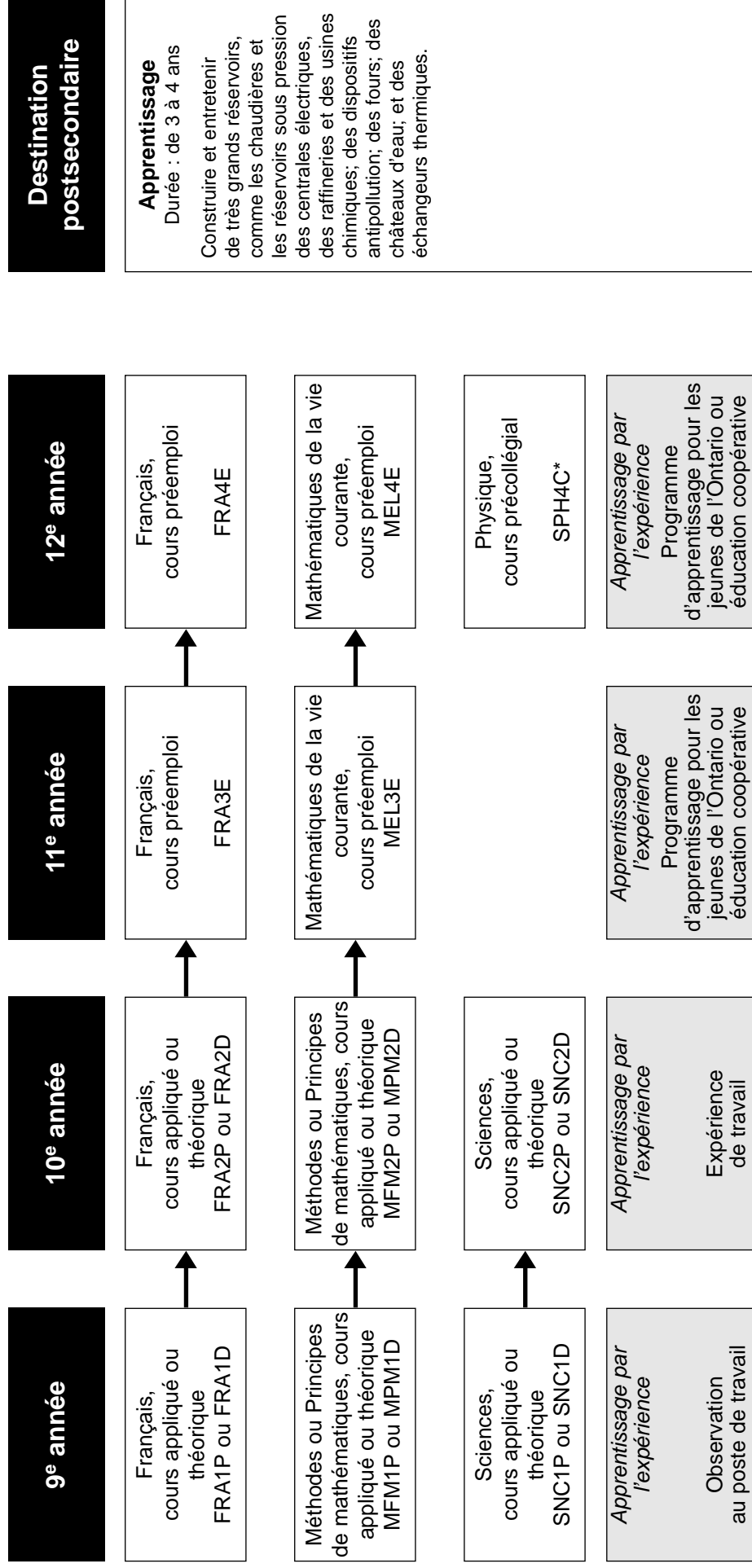


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Chaudronnier ou chaudronnière de construction

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

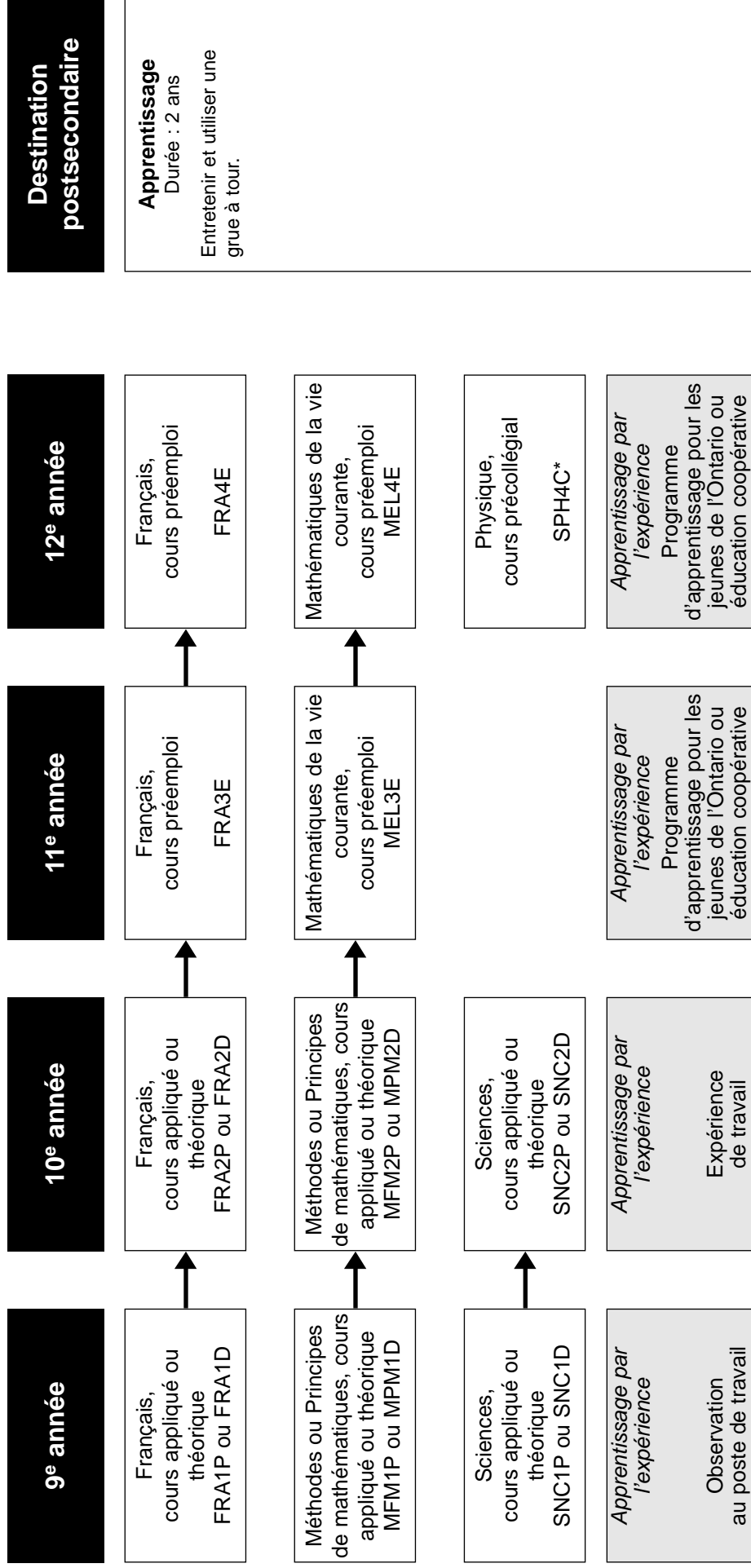


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Conducteur ou conductrice de grue à tour

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

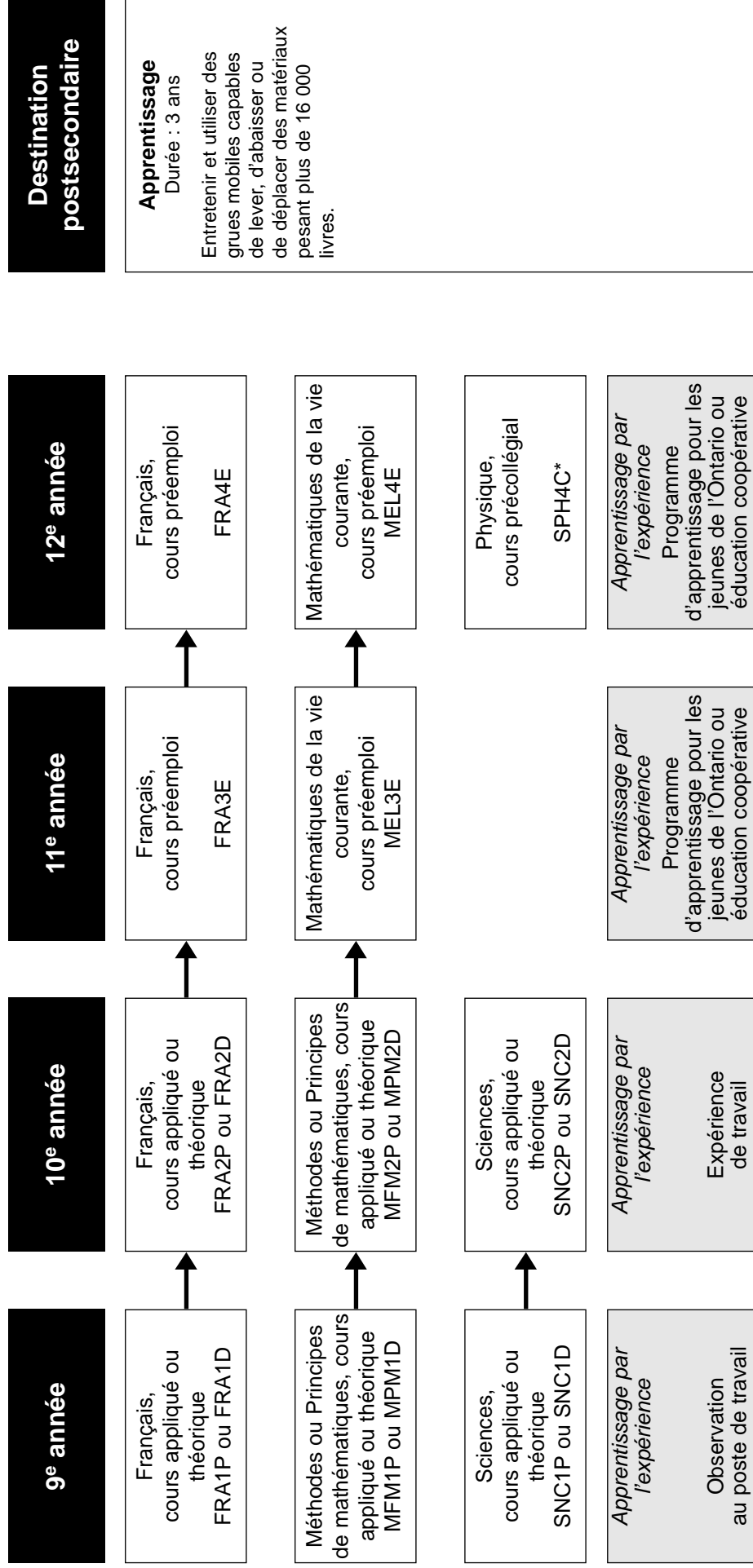


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Conducteur ou conductrice de grue mobile

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

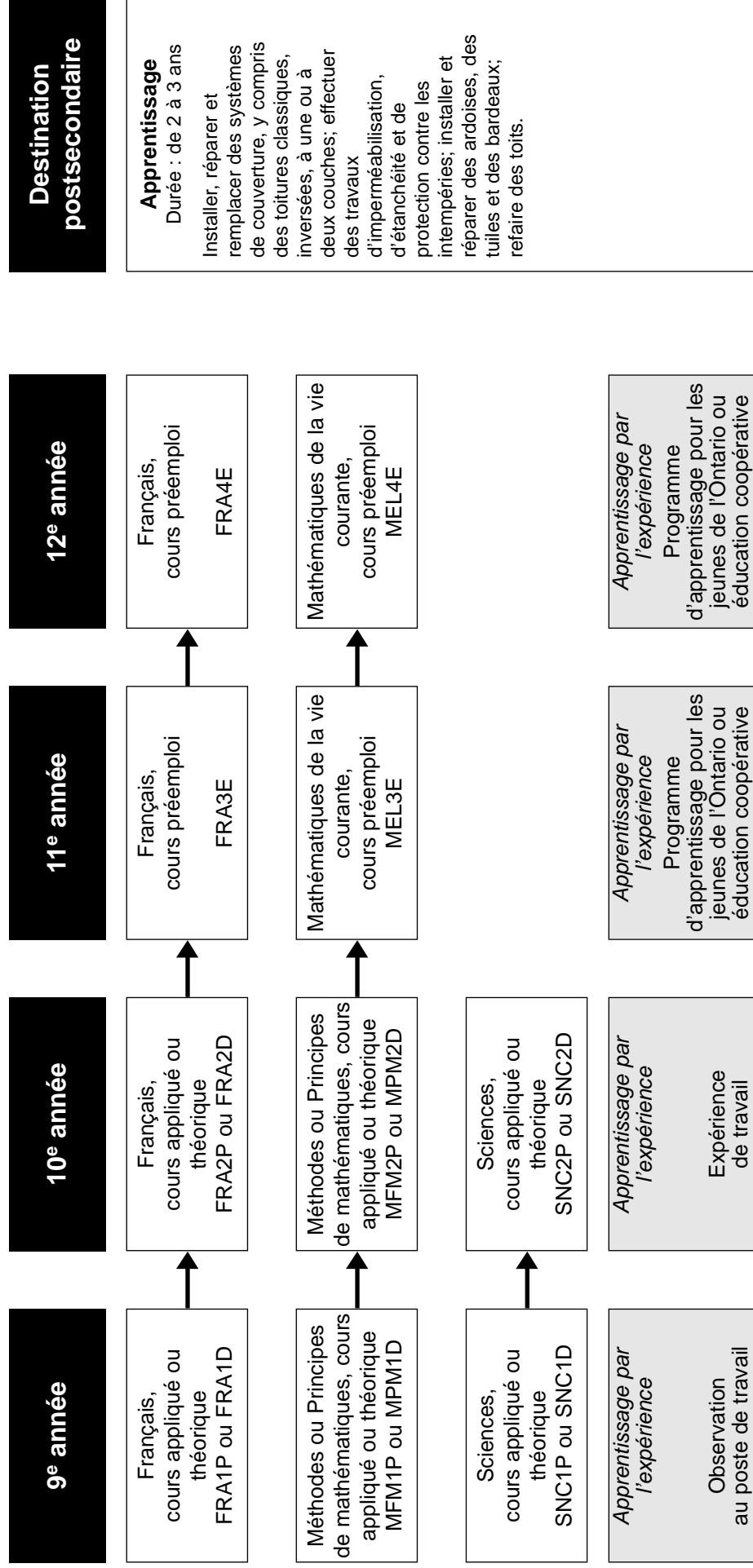


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Couvreur ou couvreuse

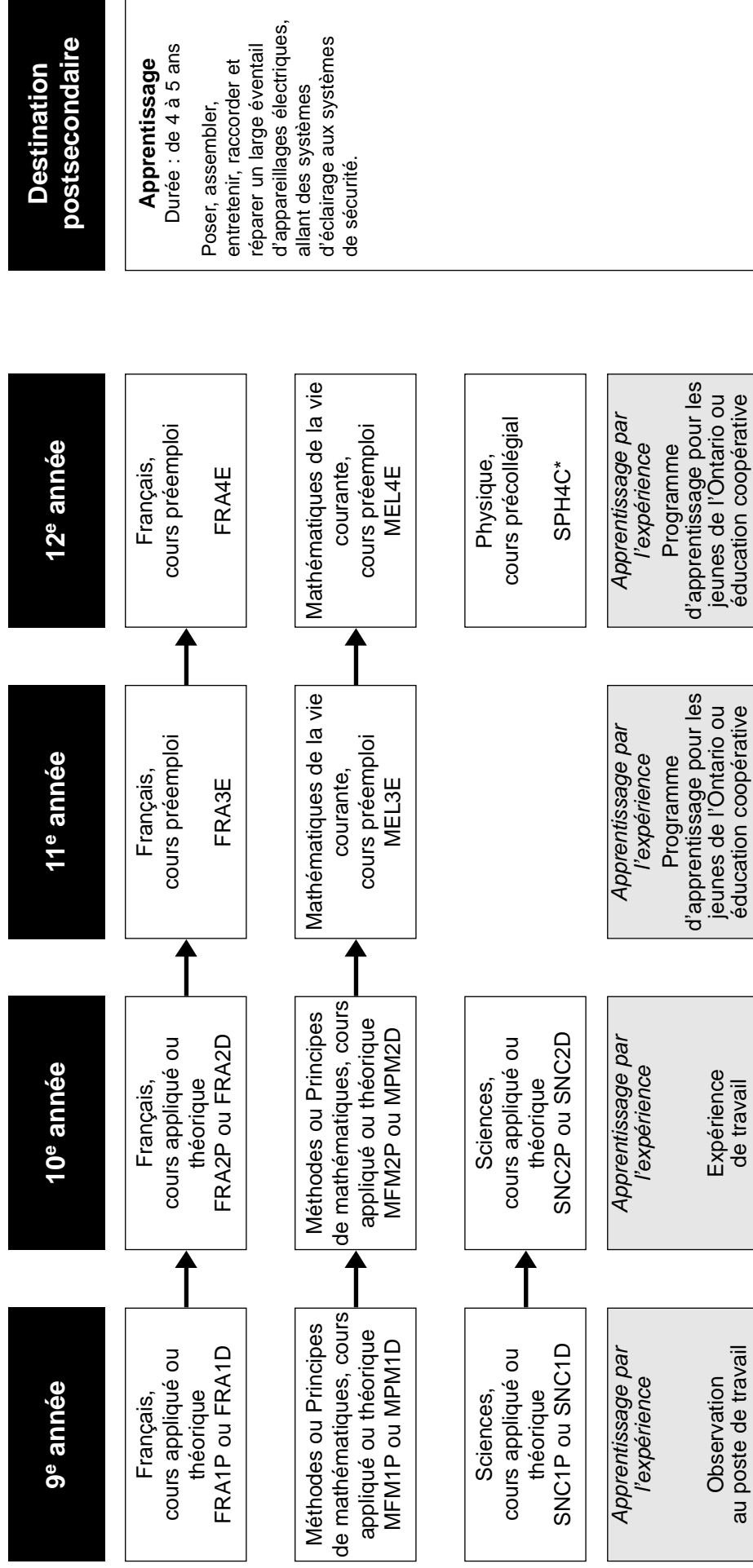
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Électricien ou électricienne de bâtiment et d'entretien

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

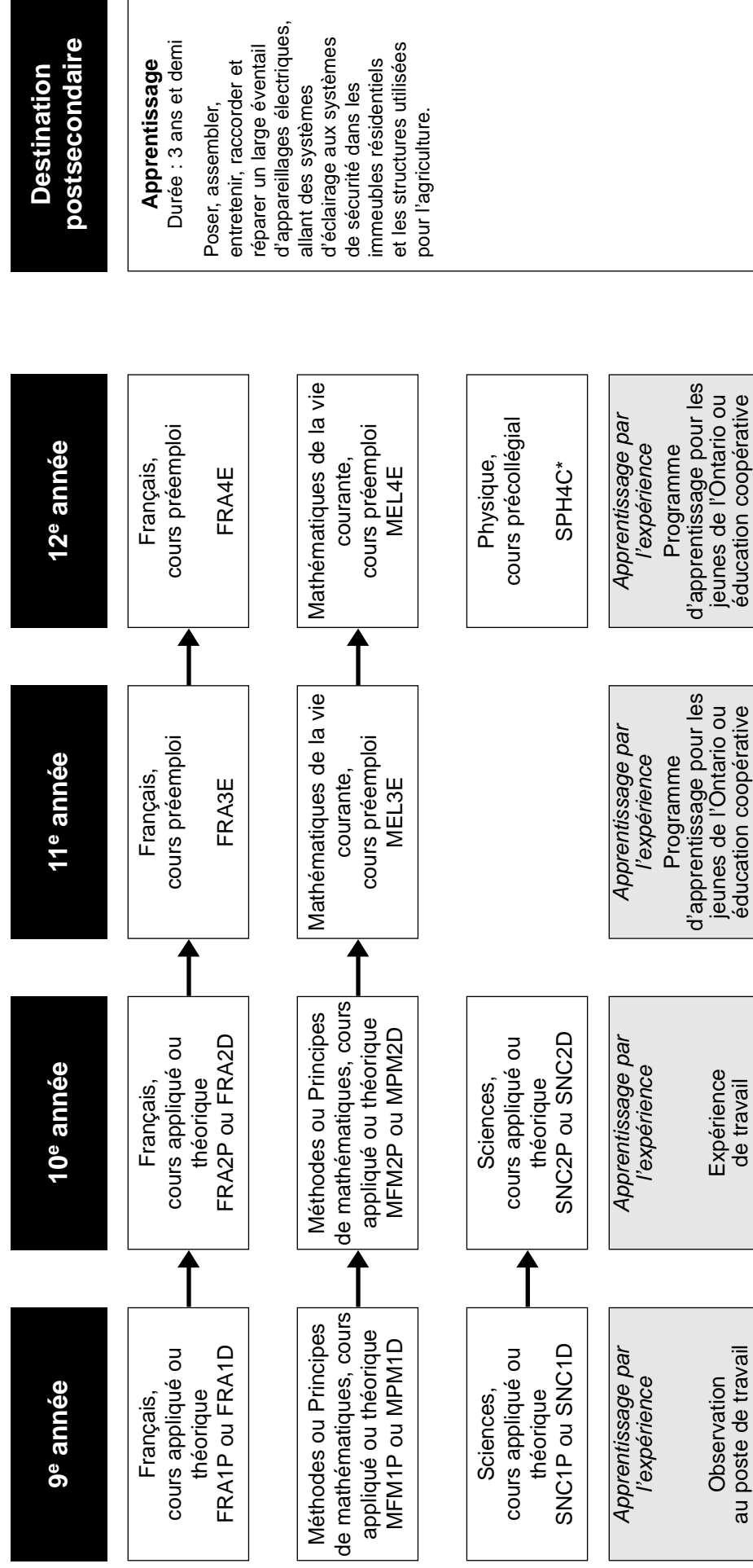


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Électricien ou électricienne des secteurs domestique et rural

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

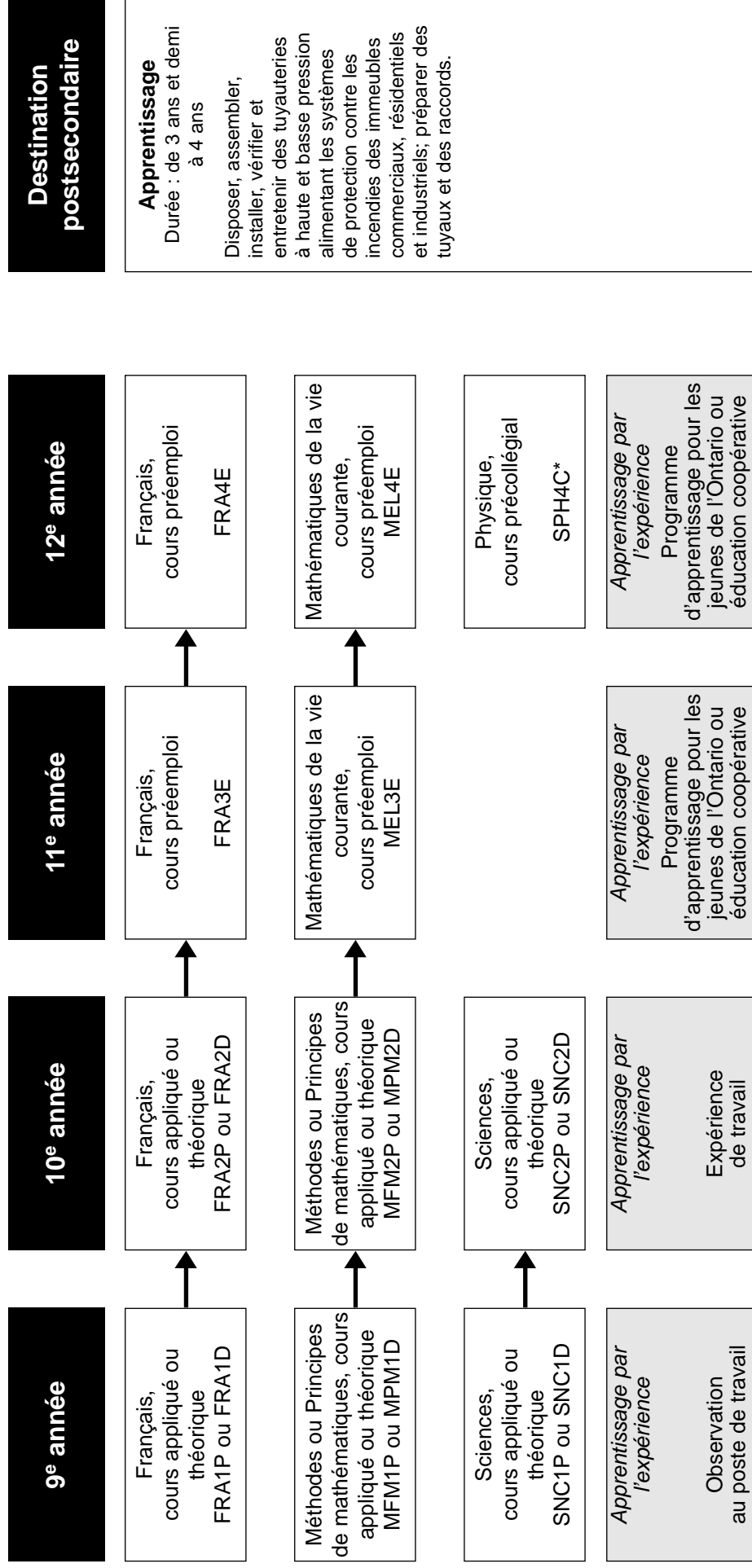


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Installateur ou installatrice de systèmes de protection contre les incendies

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

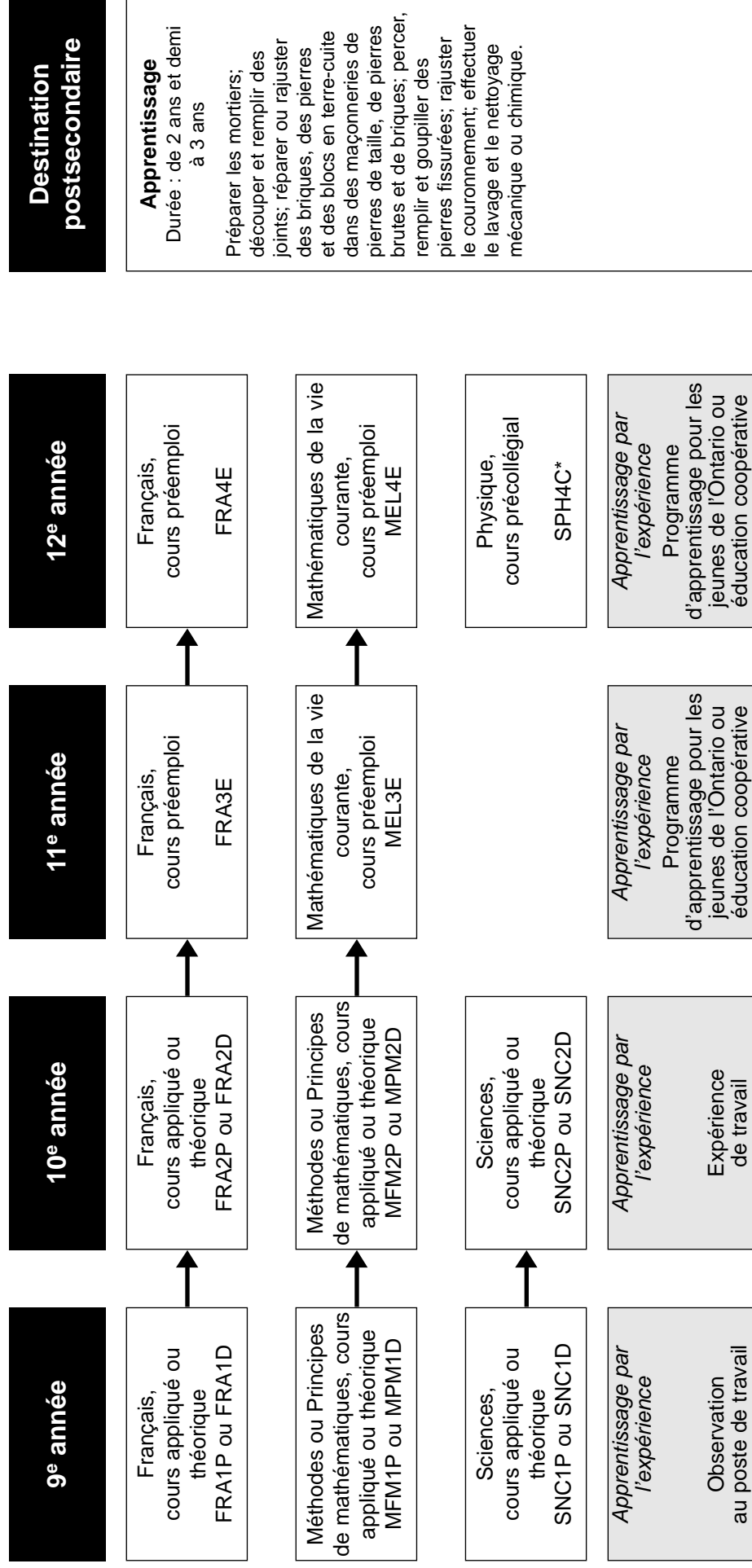


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Maçon ou maçonne en restauration

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

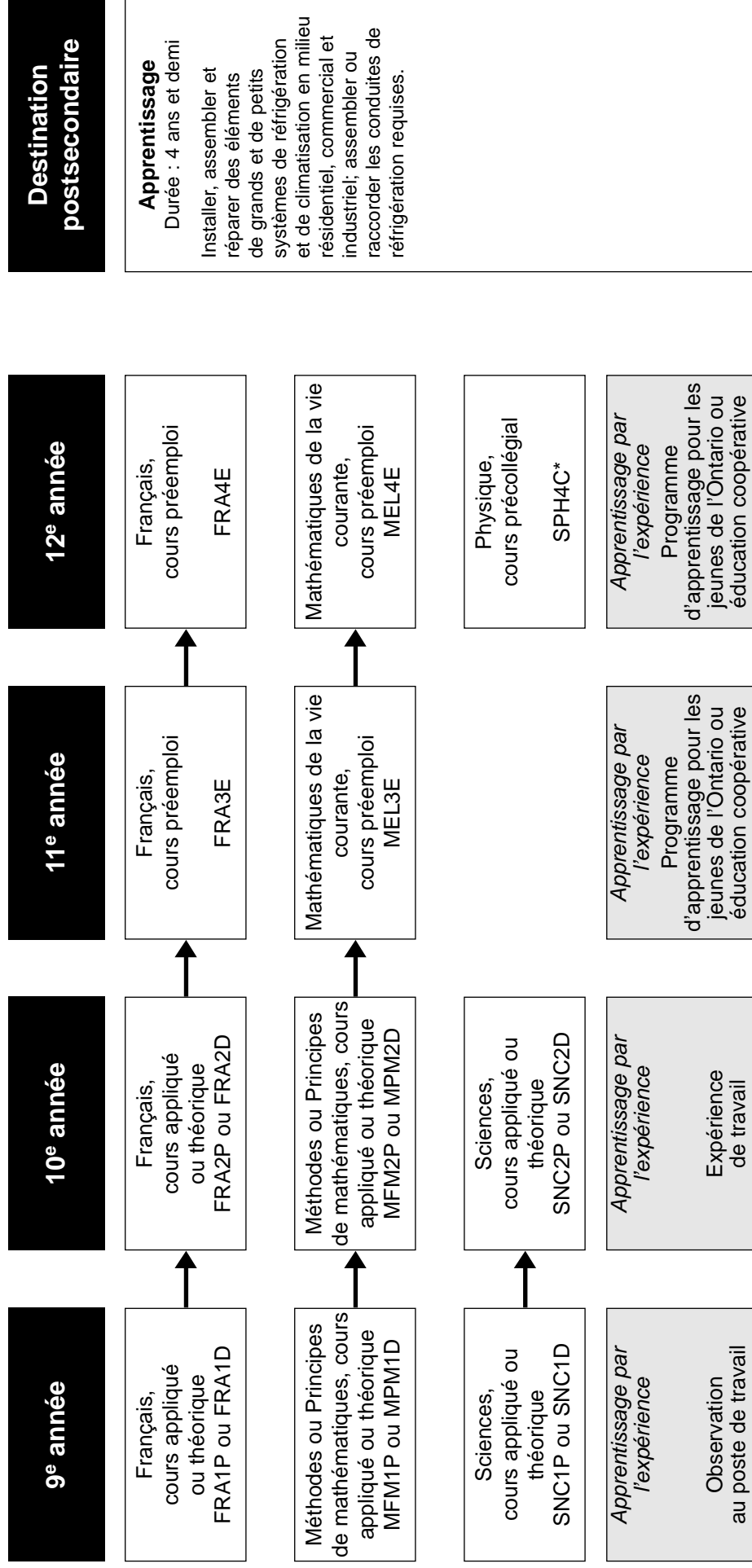


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Mécanicien ou mécanicienne en réfrigération et en climatisation

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

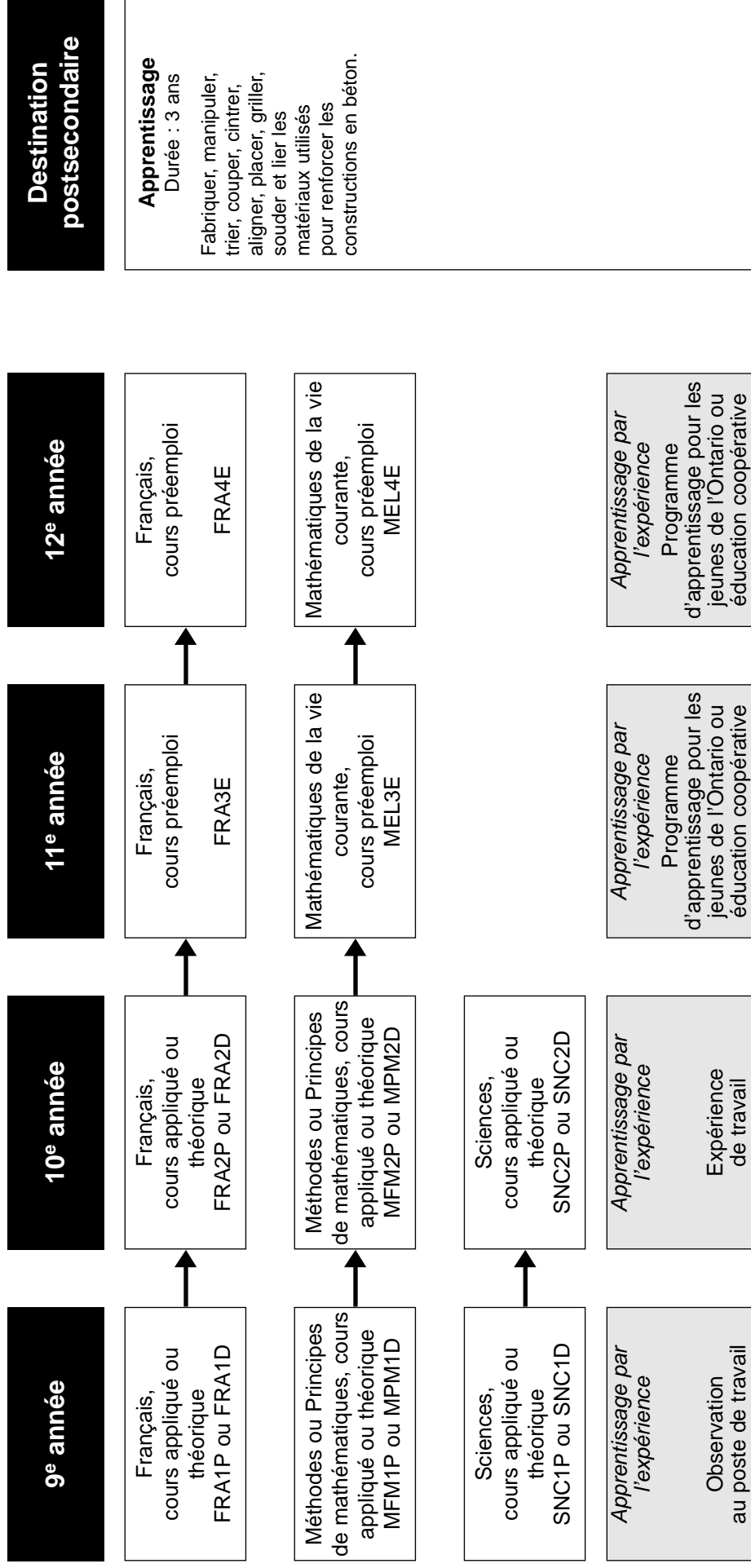


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Monteur ou monteuse de barres d'armature

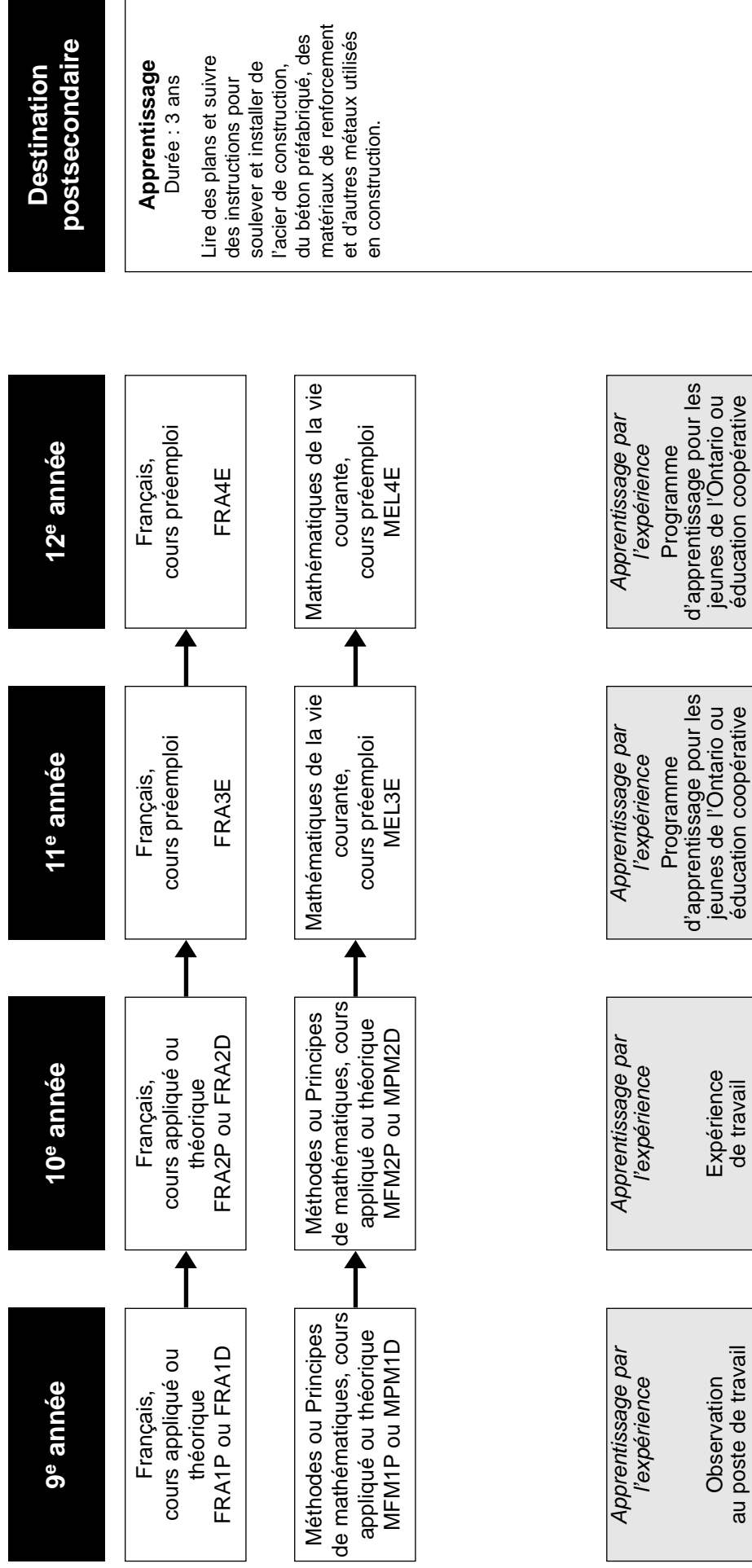
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Monteur ou monteuse de charpentes métalliques

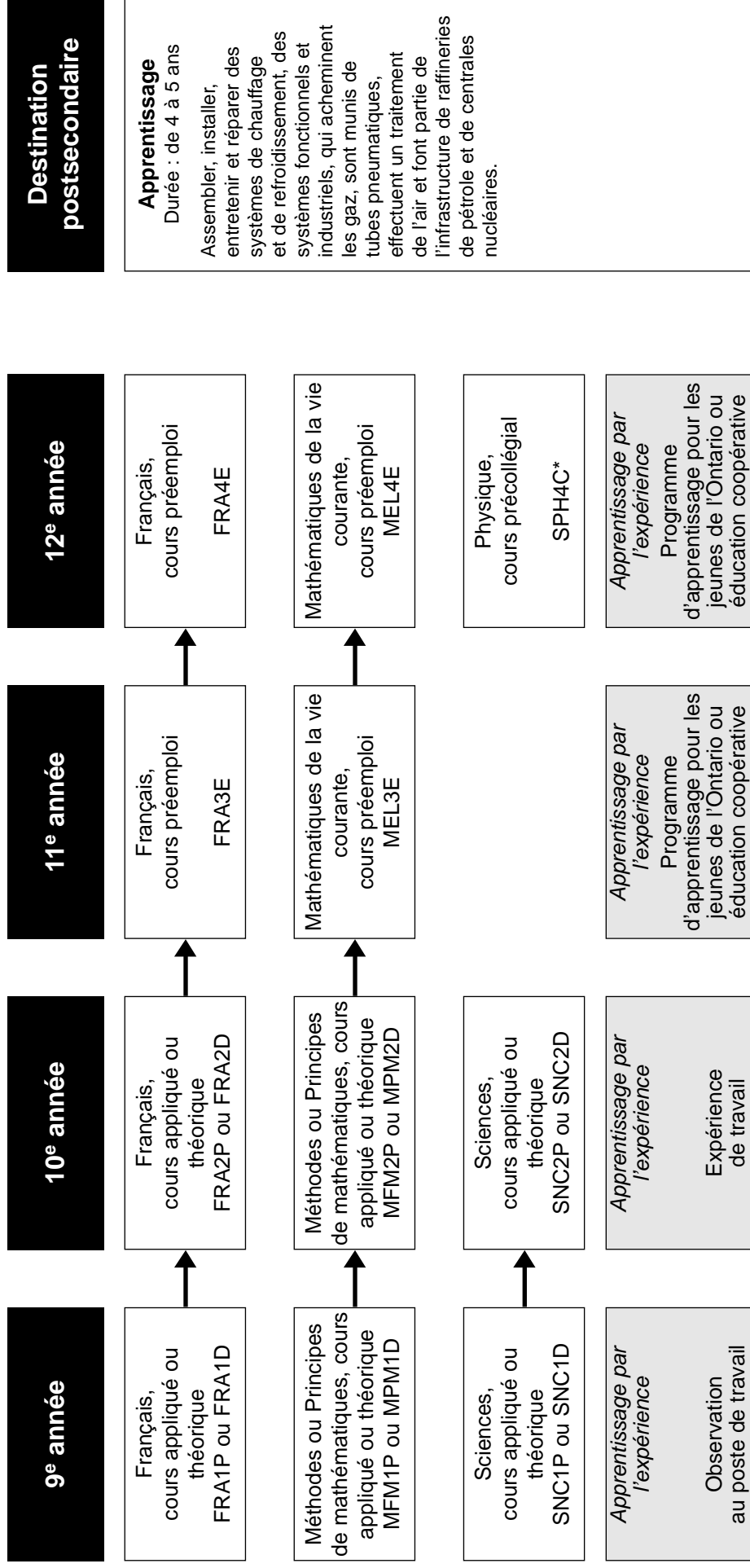
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Monteur ou monteuse de tuyaux à vapeur

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

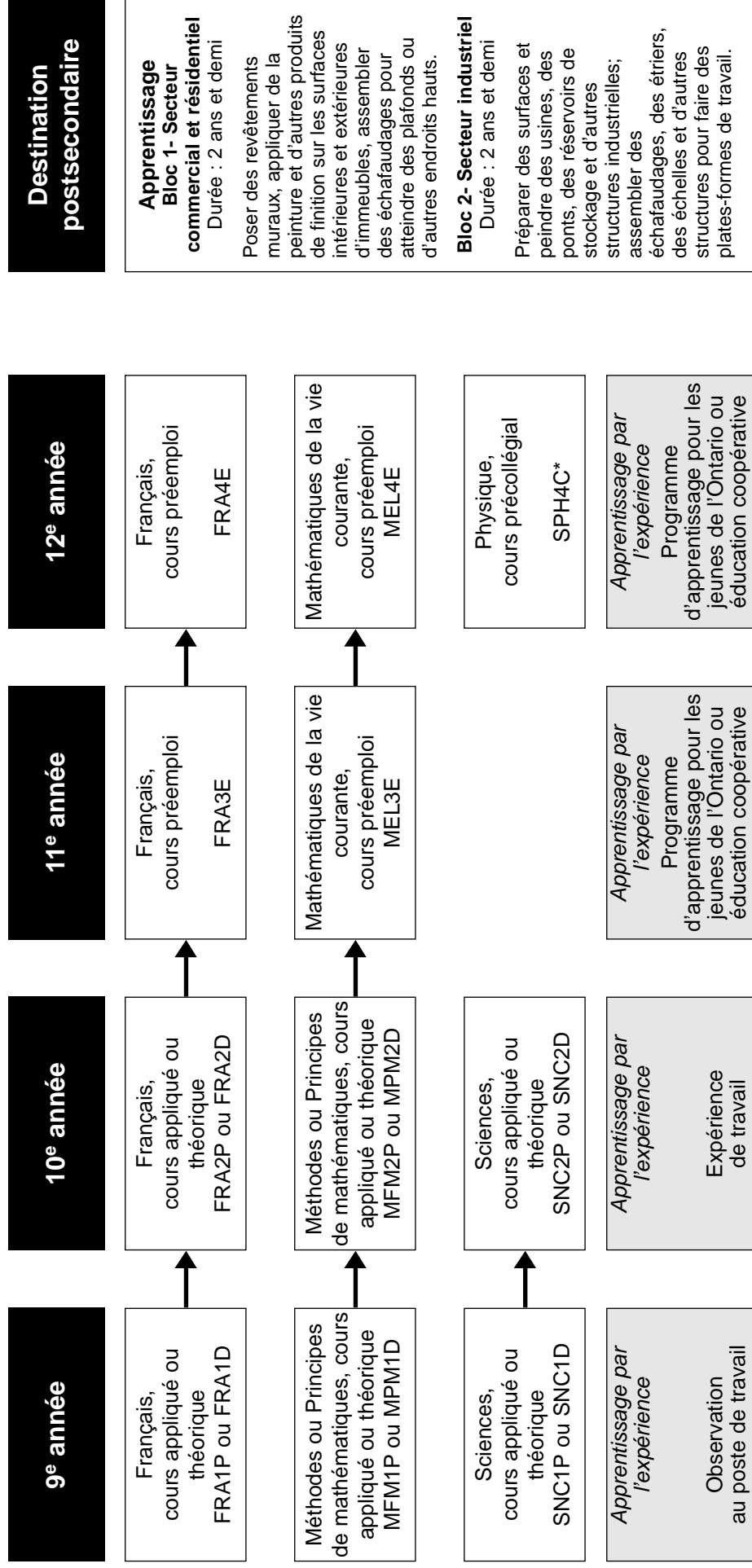


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Peintre-décorateur ou peintre-décoratrice (blocs 1 et 2)

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

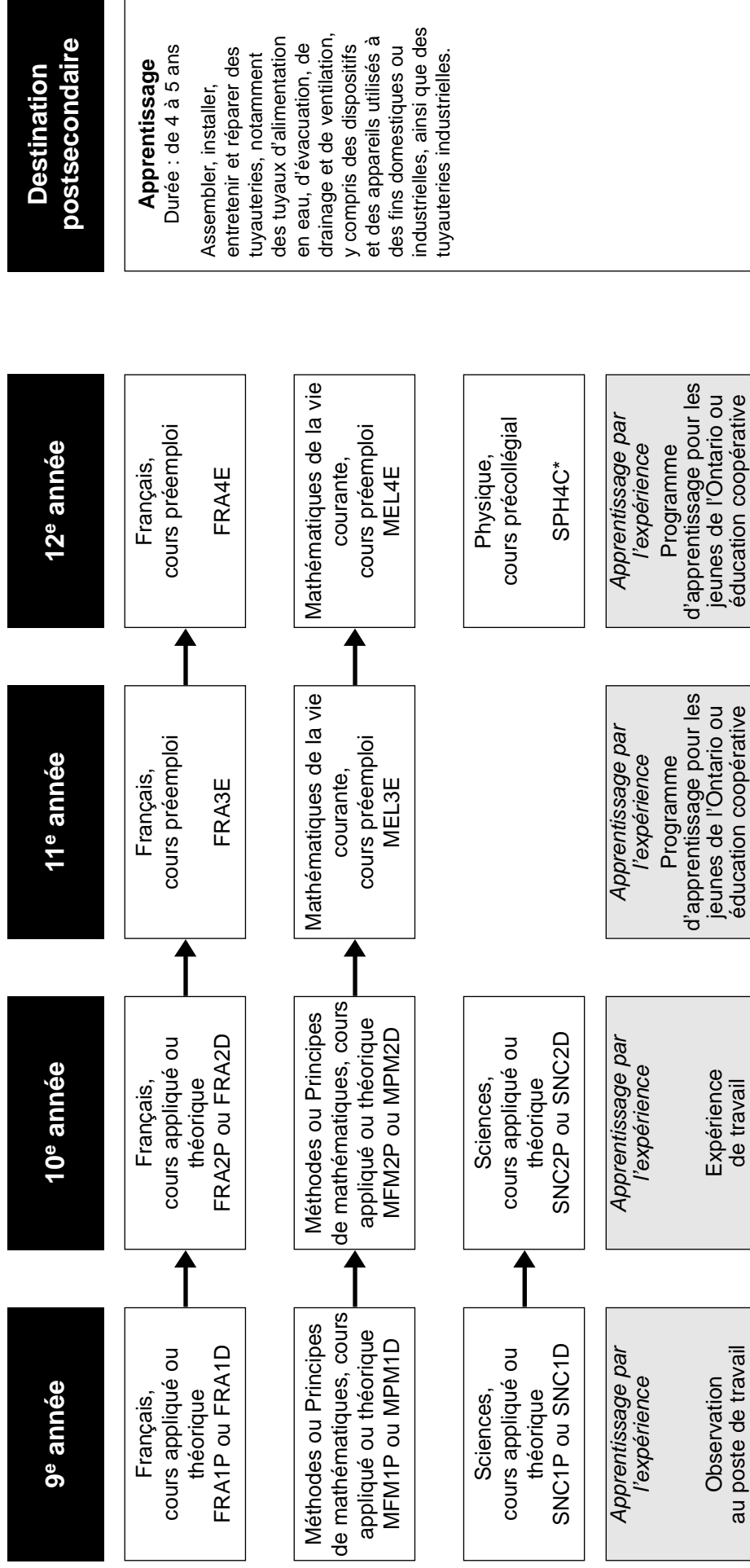


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Plombier ou plombière

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

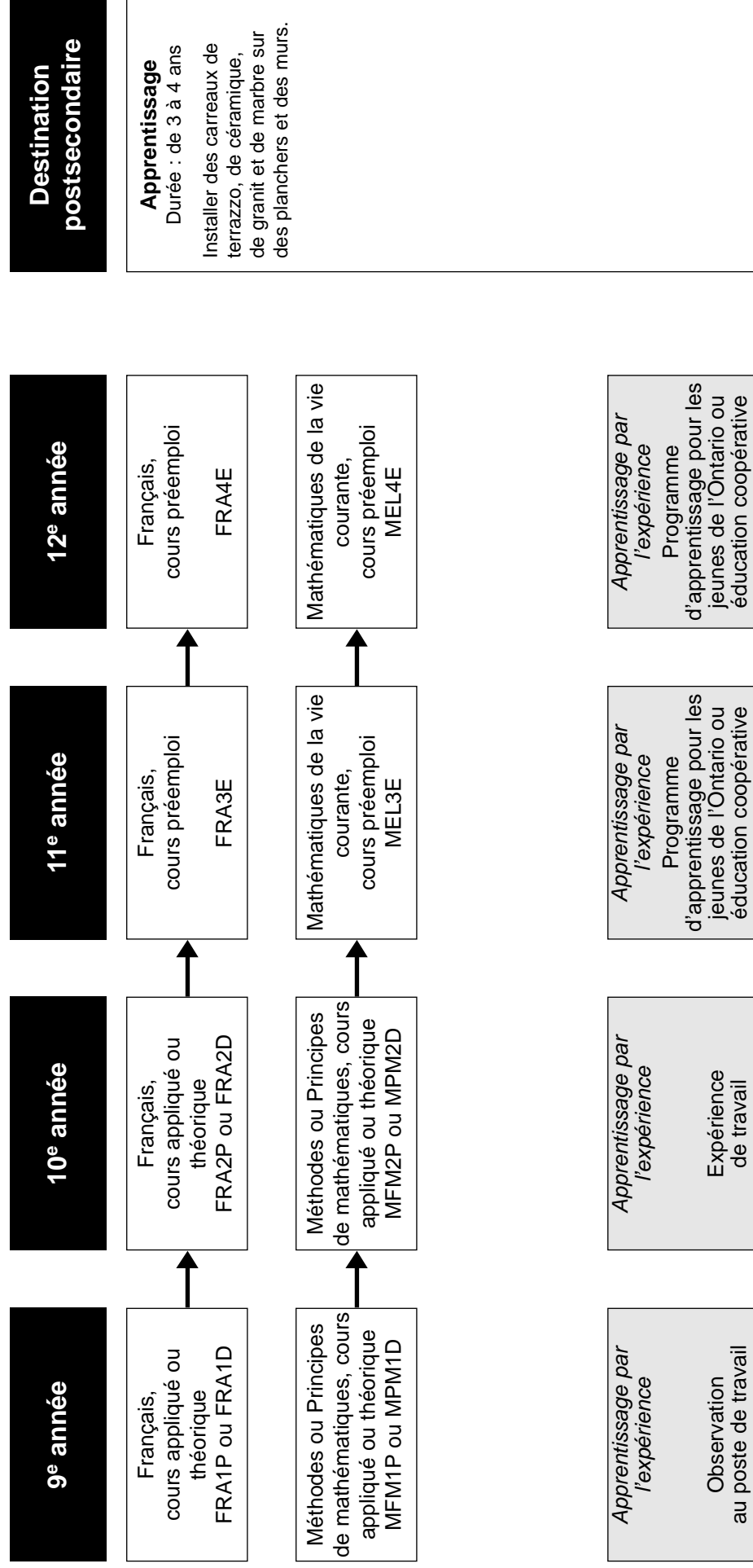


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Poseur ou poseuse de carrelage

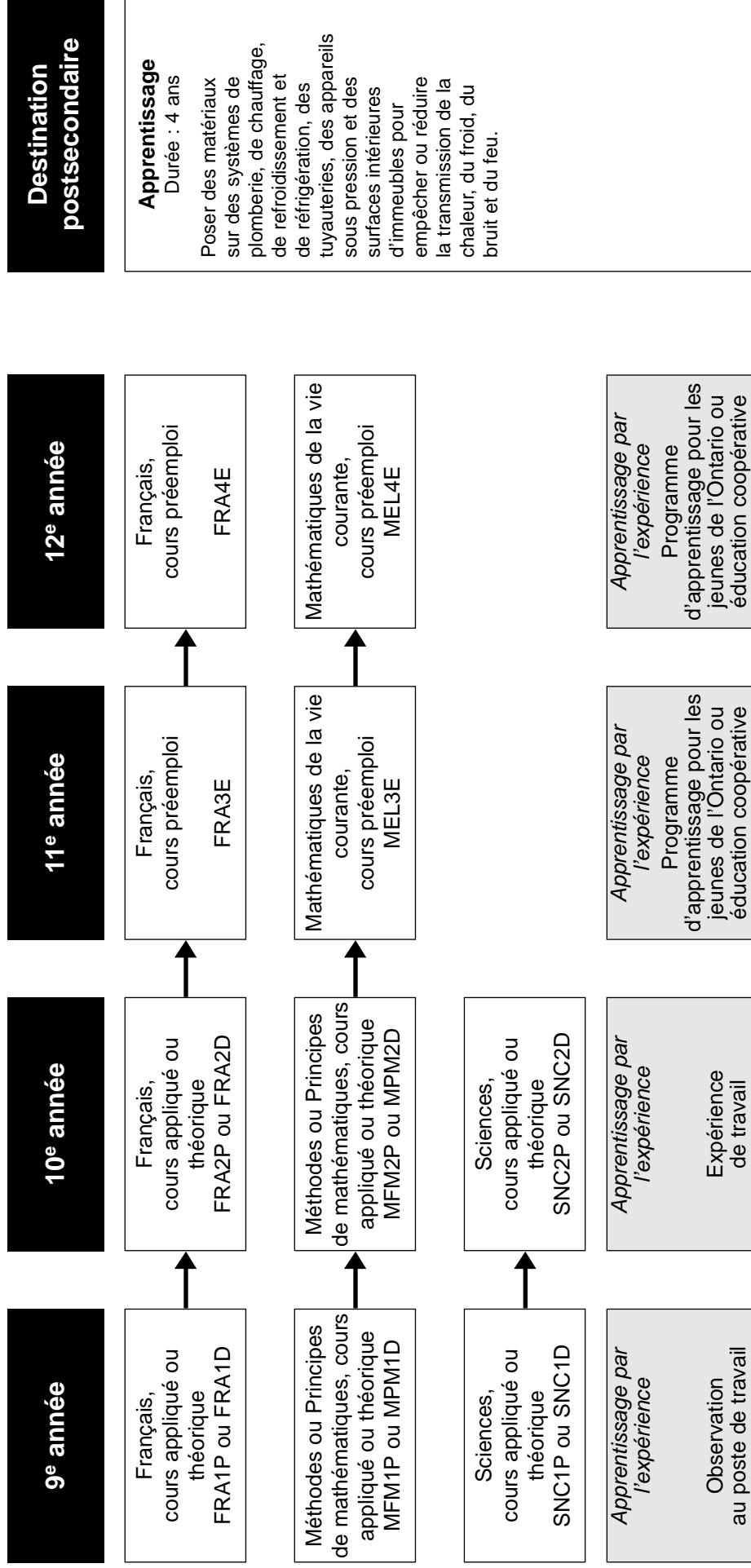
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Poseur ou poseuse de matériaux isolants

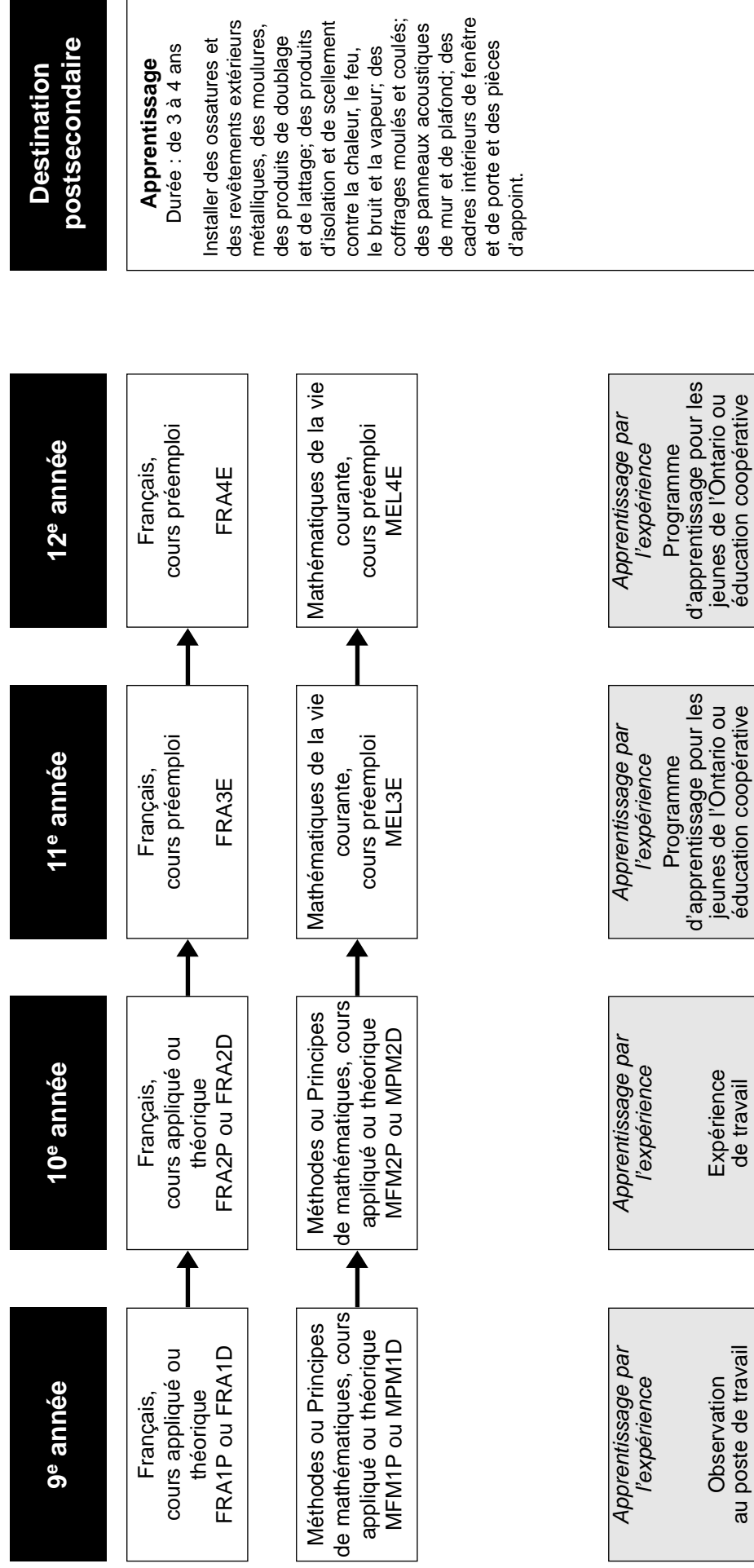
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Poseur ou poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes

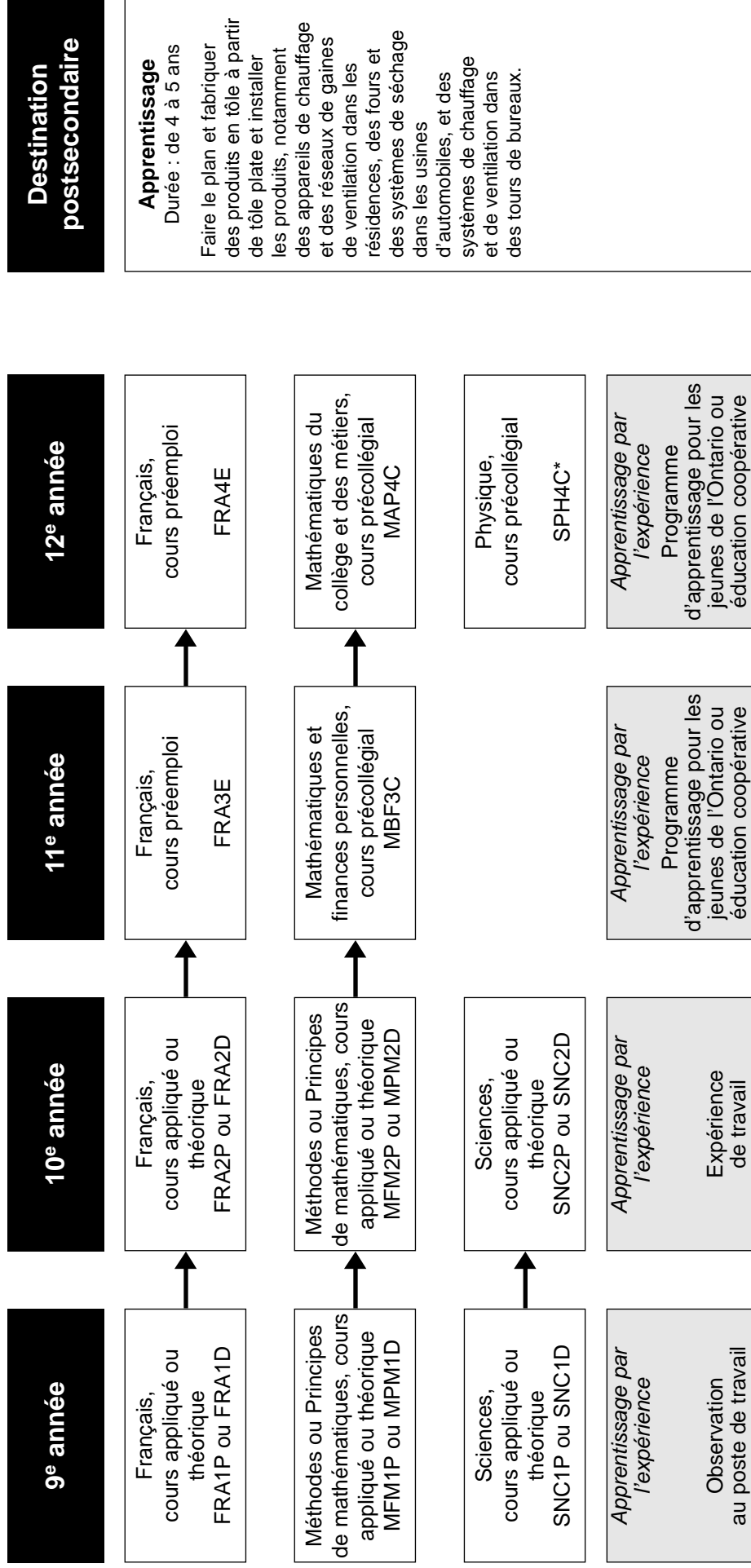
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Tôlier ou tôlière

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

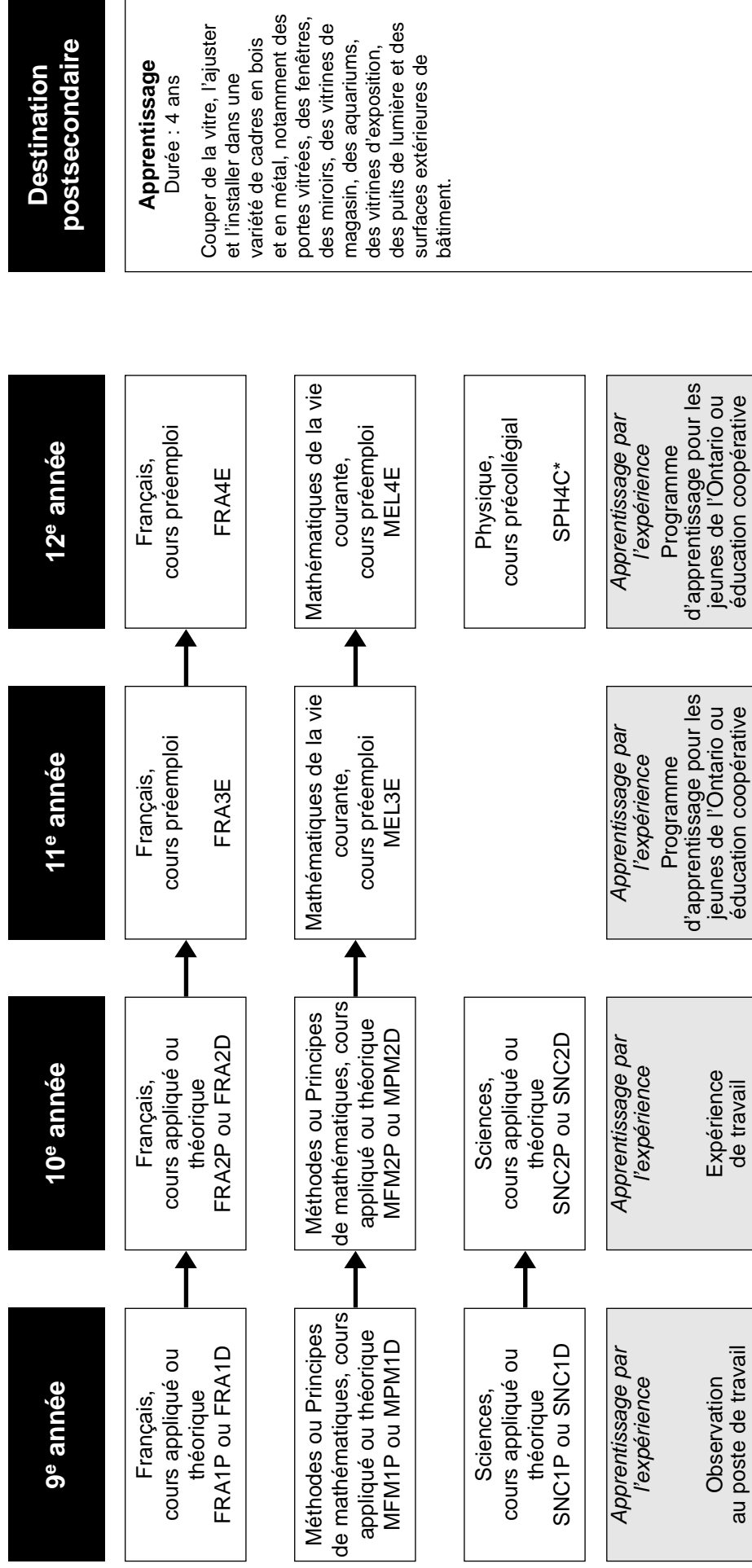


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Vitrier et mécanicien des métaux ou vitrière et mécanicienne des métaux

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

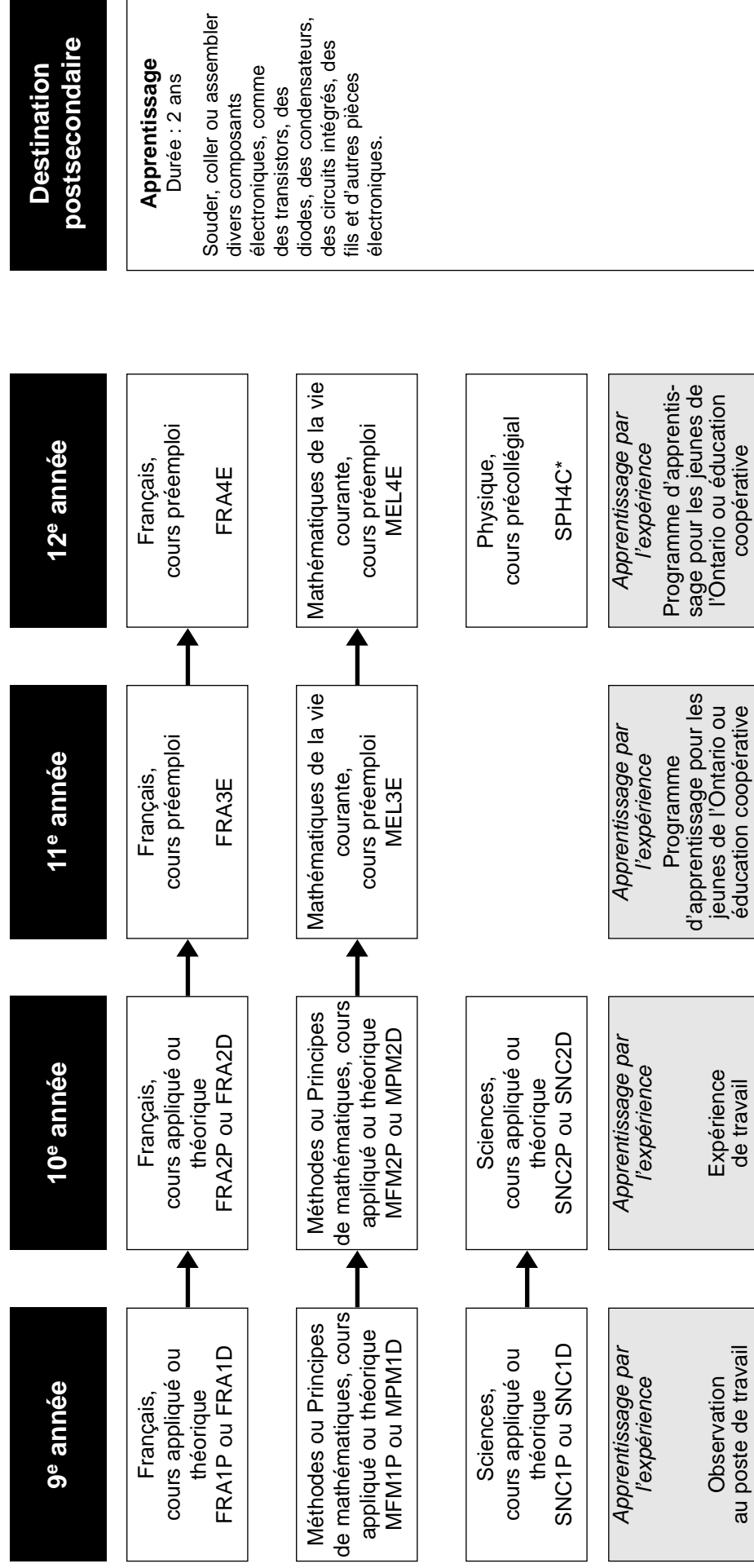


# **SECTEUR DE L'INDUSTRIE**



# Assembleur ou assembleuse d'éléments en surface

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

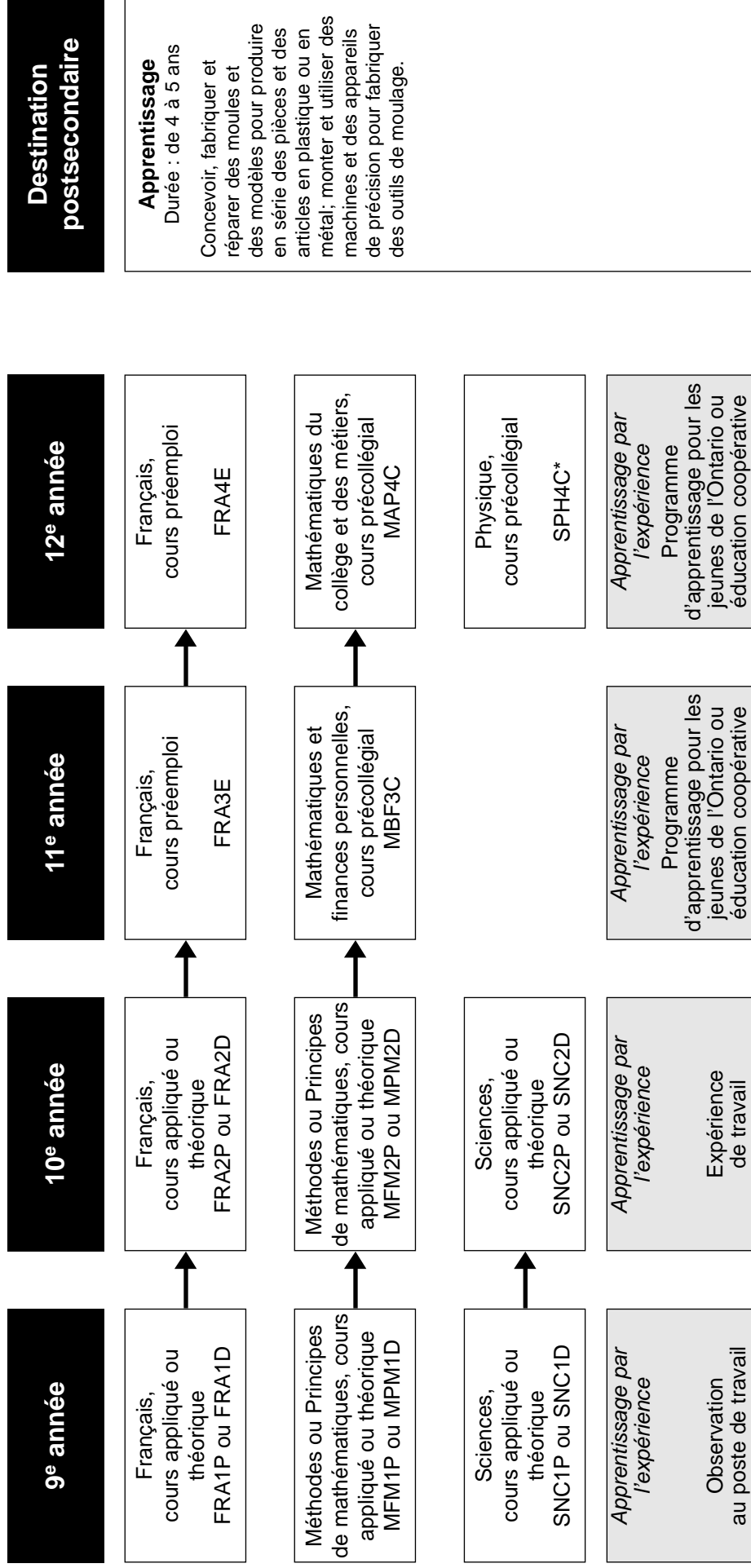


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Confectionneur ou confectionneuse de moules

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Constructeur et intégrateur de machines-outils ou constructrice et intégratrice de machines-outils

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

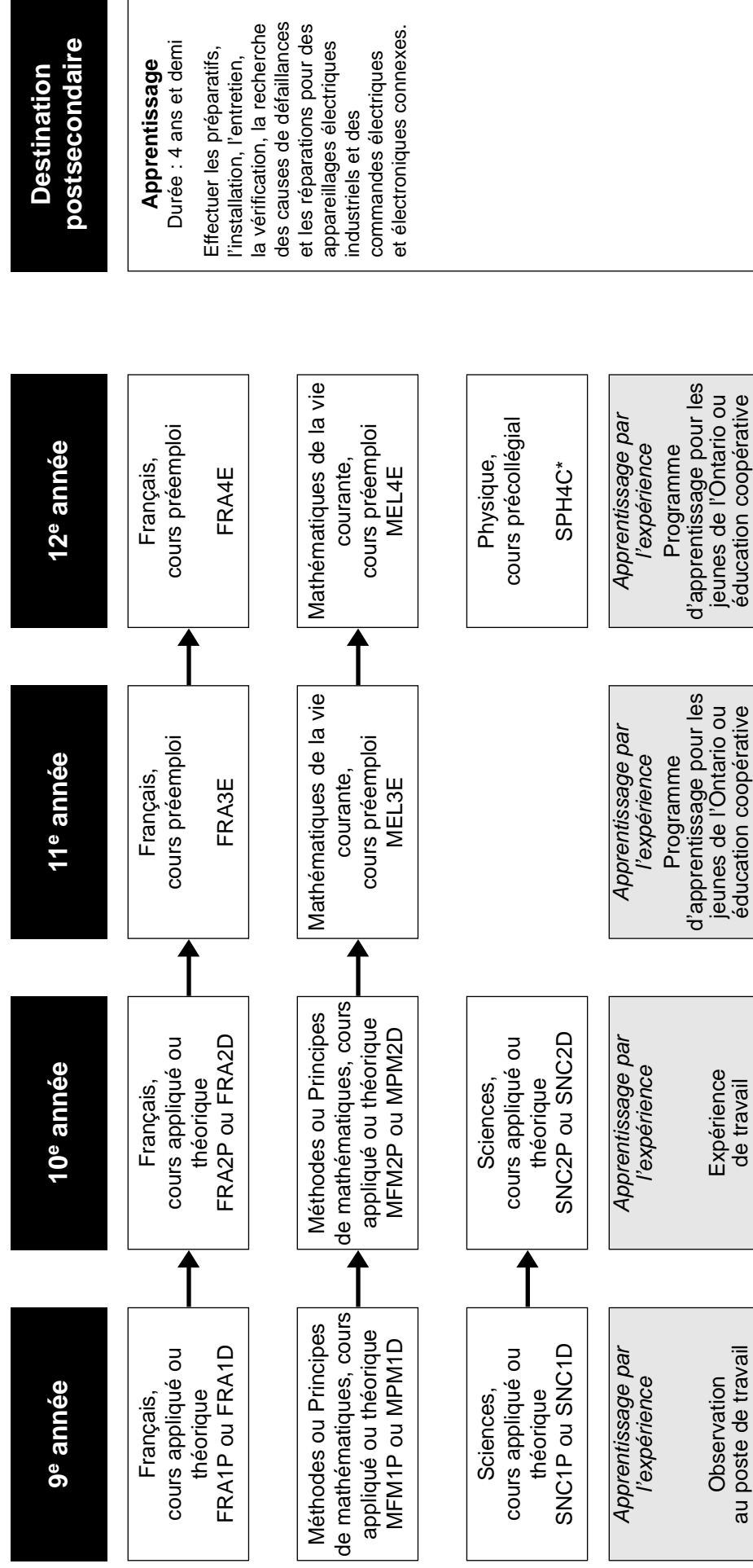
9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année	11 <sup>e</sup> année	12 <sup>e</sup> année	Destination postsecondaire
Français, cours appliqué ou théorique FRA1P ou FRA1D	Français, cours appliqué ou théorique FRA2P ou FRA2D	Français, cours préemploi FRA3E	Français, cours préemploi FRA4E	<b>Apprentissage</b> Durée : de 4 à 5 ans Fabriquer et intégrer des pièces, des éléments et des systèmes pour des machines-outils autonomes et des systèmes de machines-outils multipostes automatisés, utilisés dans tous les secteurs de la fabrication, y compris les systèmes d'assemblage, de transformation et de fabrication.
Méthodes ou Principes de mathématiques, cours appliqué ou théorique MFM1P ou MPM1D	Méthodes ou Principes de mathématiques, cours appliqué ou théorique MFM2P ou MPM2D	Mathématiques et finances personnelles, cours précollégial MBF3C	Mathématiques du collège et des métiers, cours précollégial MAP4C	
Sciences, cours appliqué ou théorique SNC1P ou SNC1D	Sciences, cours appliqué ou théorique SNC2P ou SNC2D		Physique, cours précollégial SPH4C*	
Apprentissage par l'expérience Observation au poste de travail	Apprentissage par l'expérience Expérience de travail	Apprentissage par l'expérience Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario ou éducation coopérative	Apprentissage par l'expérience Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario ou éducation coopérative	

L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Électricien industriel ou électricienne industrielle

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

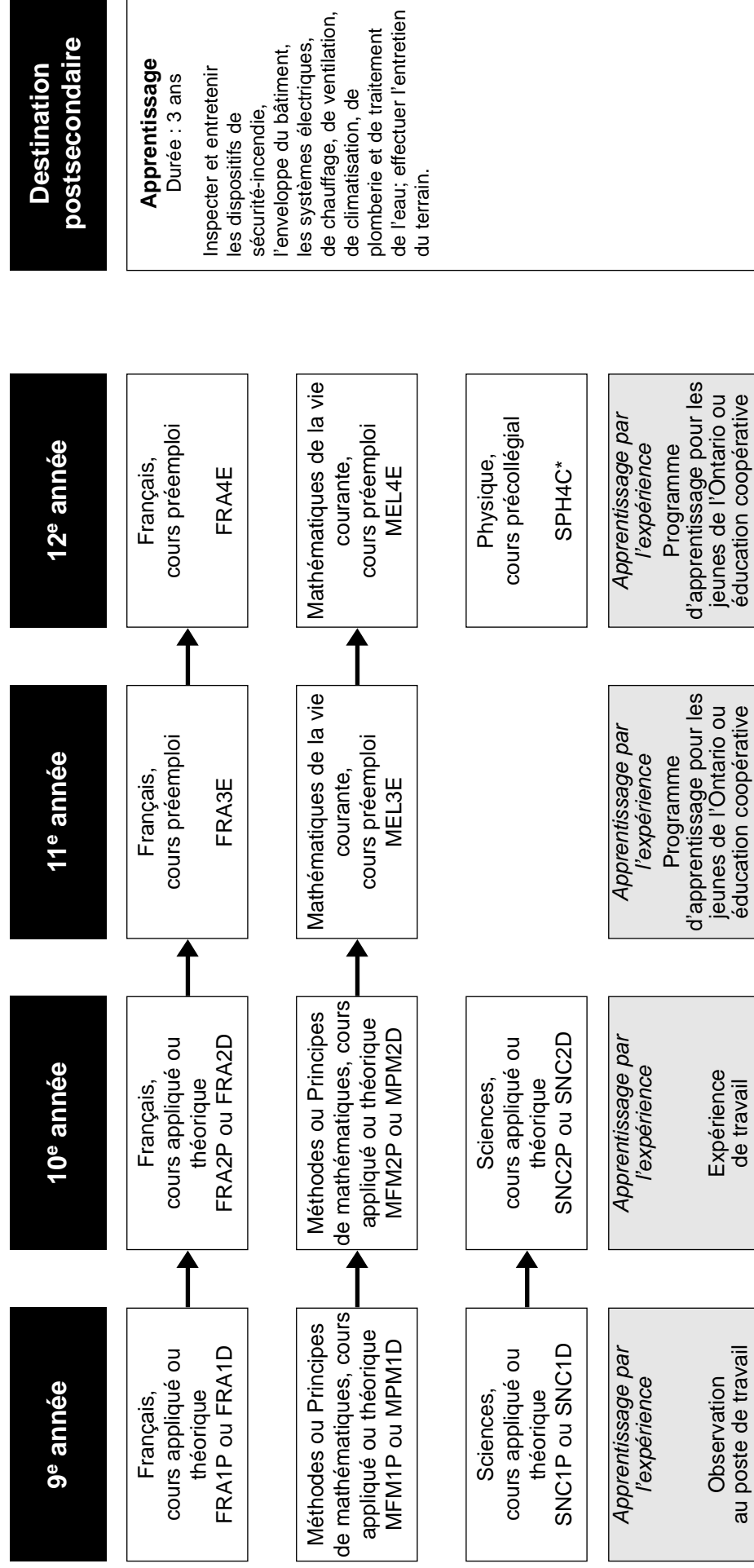


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Mécanicien ou mécanicienne d'entretien de bâtiments

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

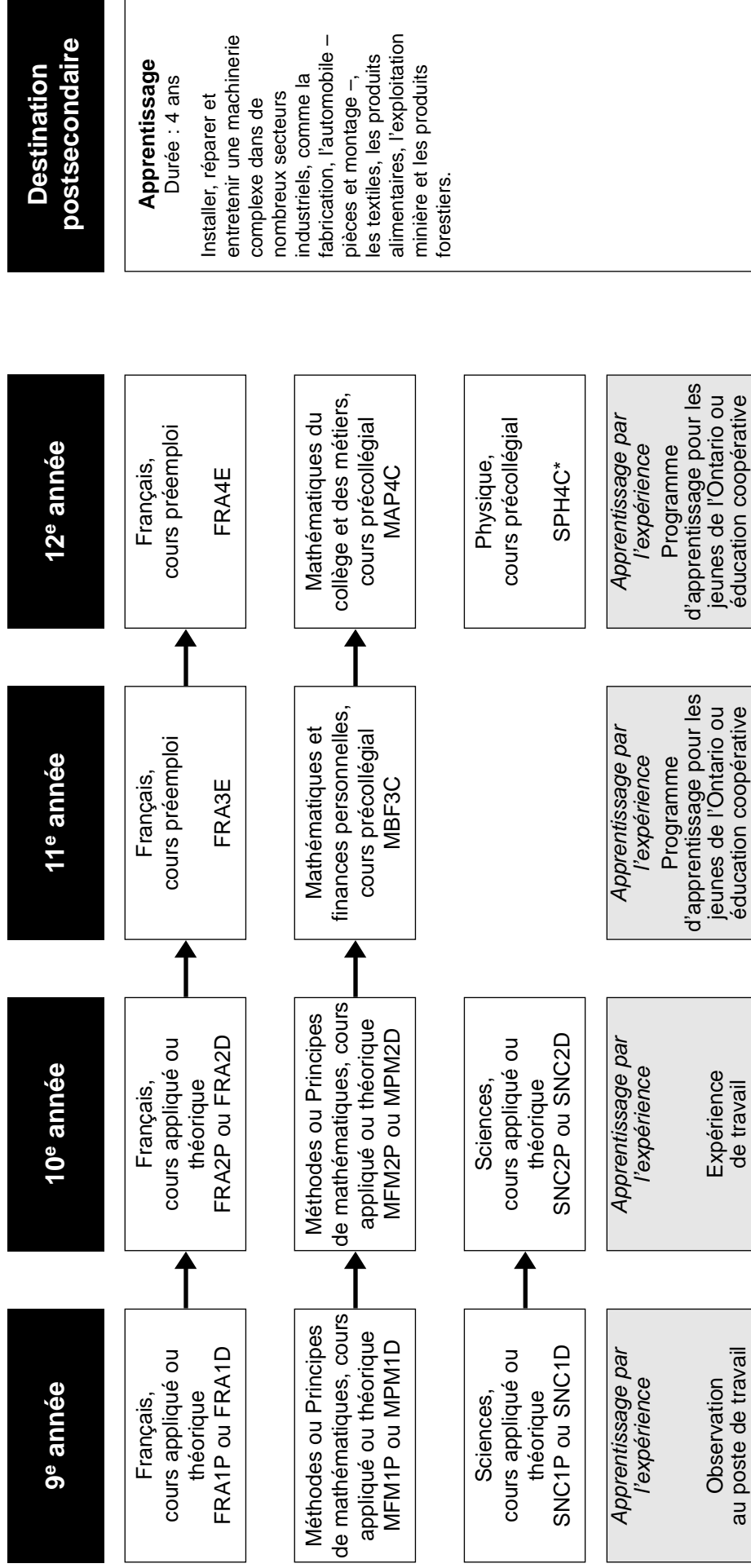


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Mécanicien-monteur industriel ou mécanicienne-monteuse industrielle

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

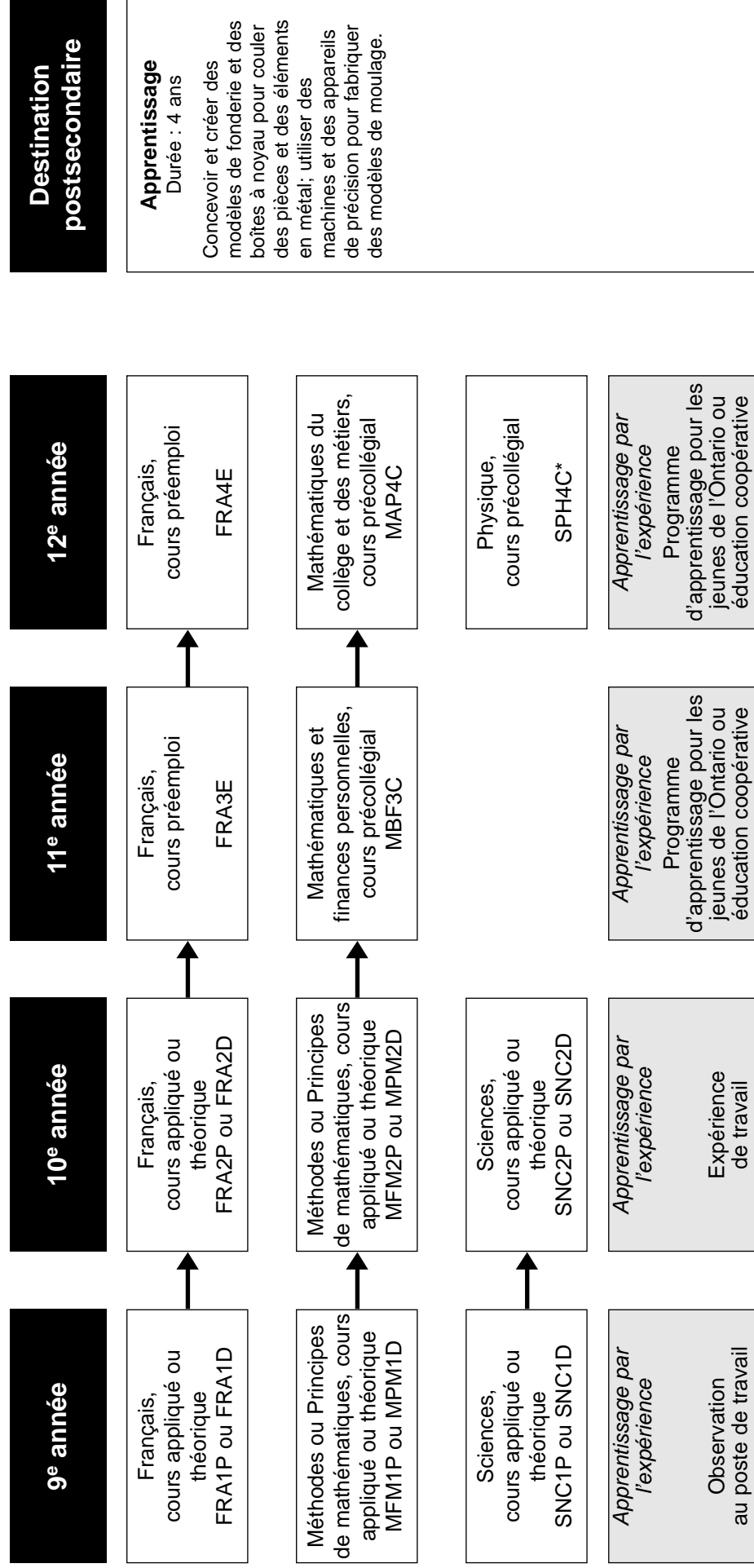


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Modeleur ou modeleuse

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

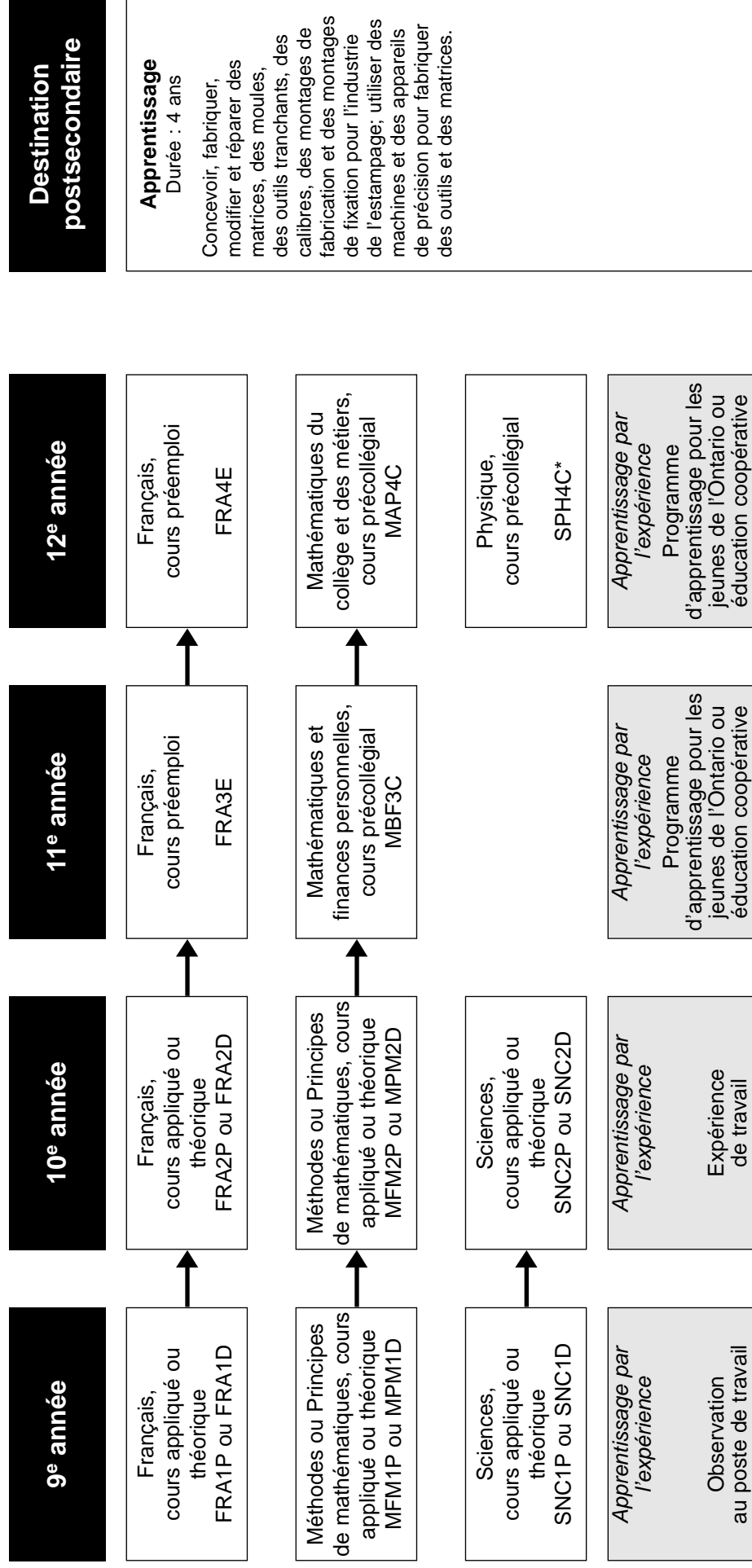


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Outilleur-ajusteur ou outilleuse-ajusteuse

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

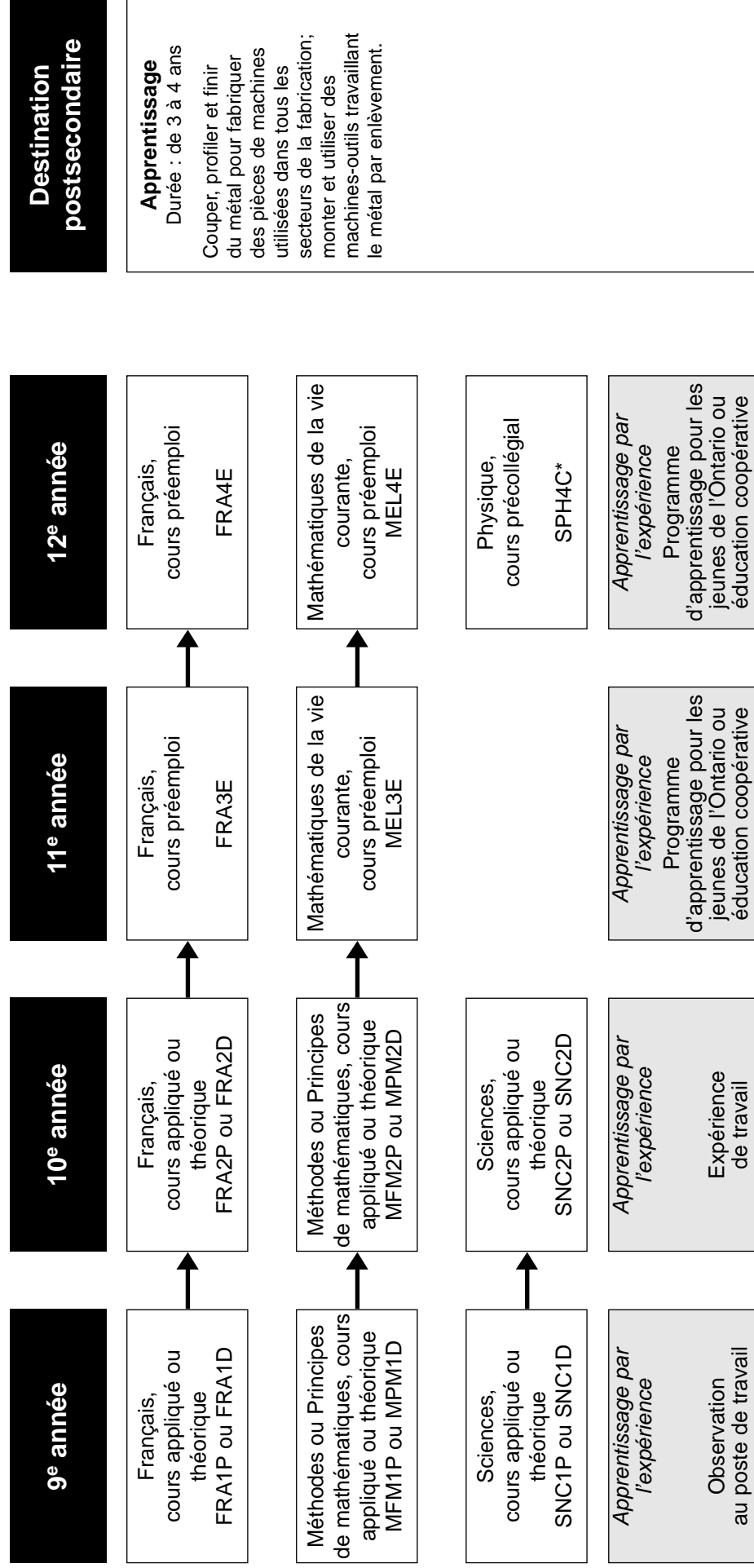


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Régleur-conducteur ou régleuse-conductrice de machines-outils

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

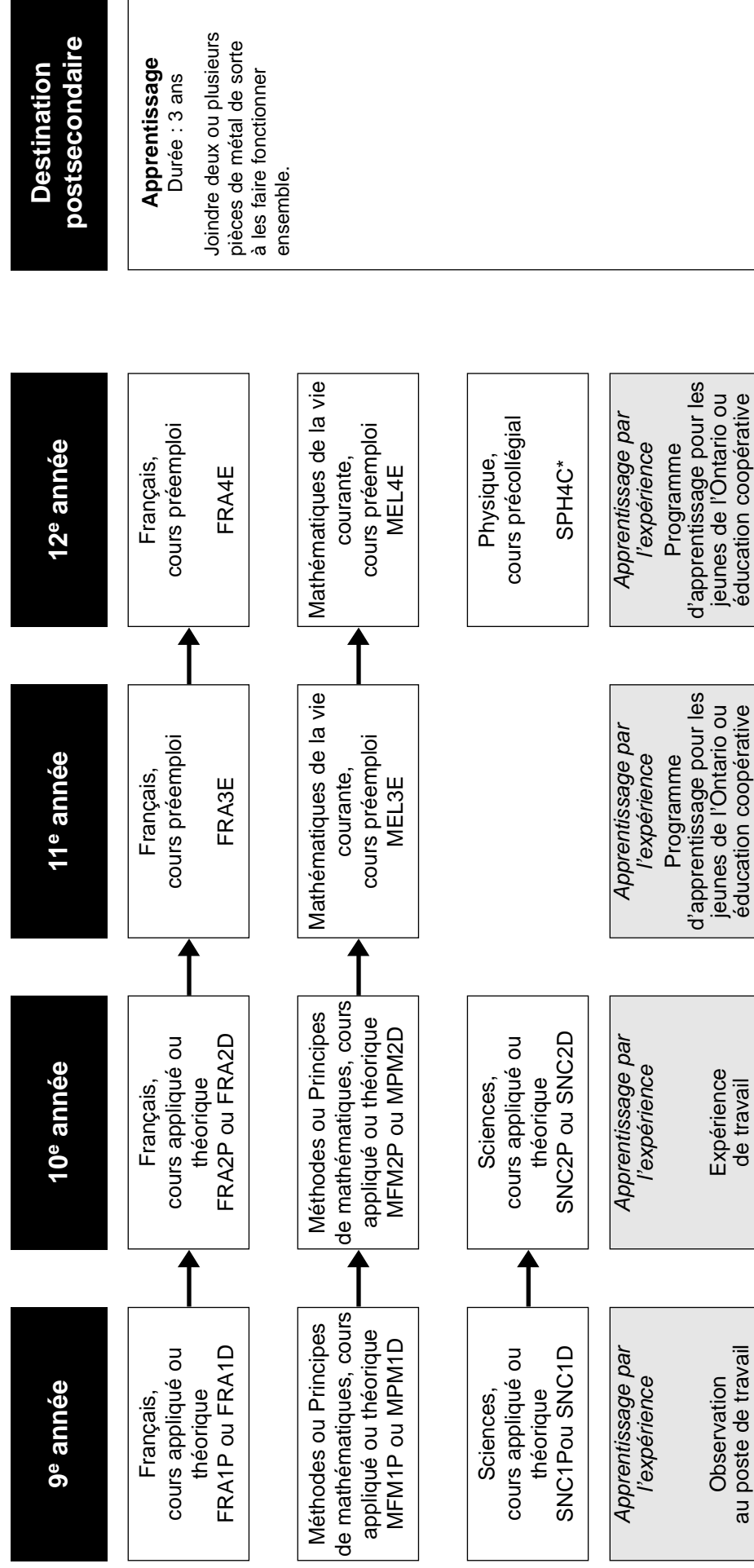


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Soudeur-monteur ou soudeuse-monteuse

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

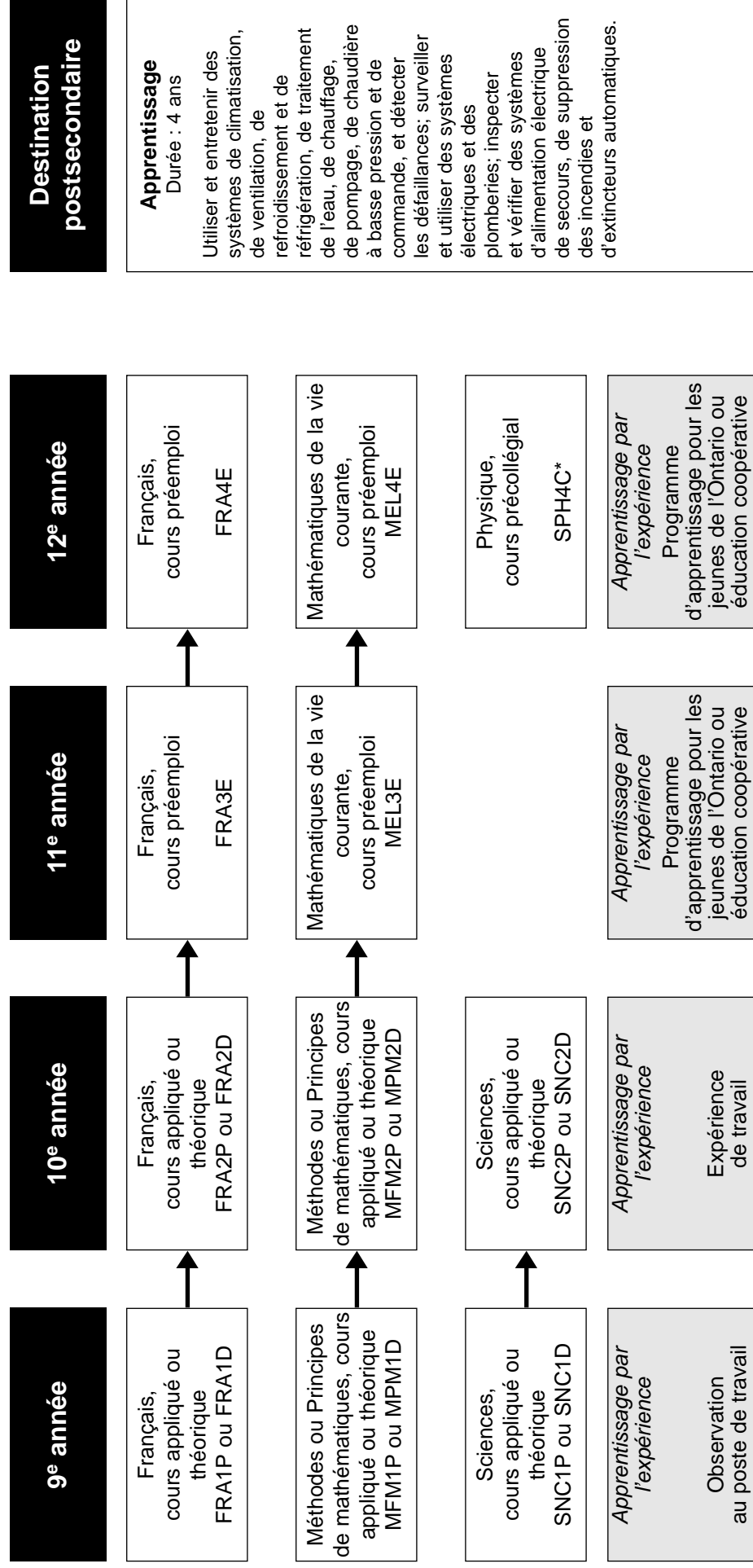


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne en systèmes de bâtiment

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

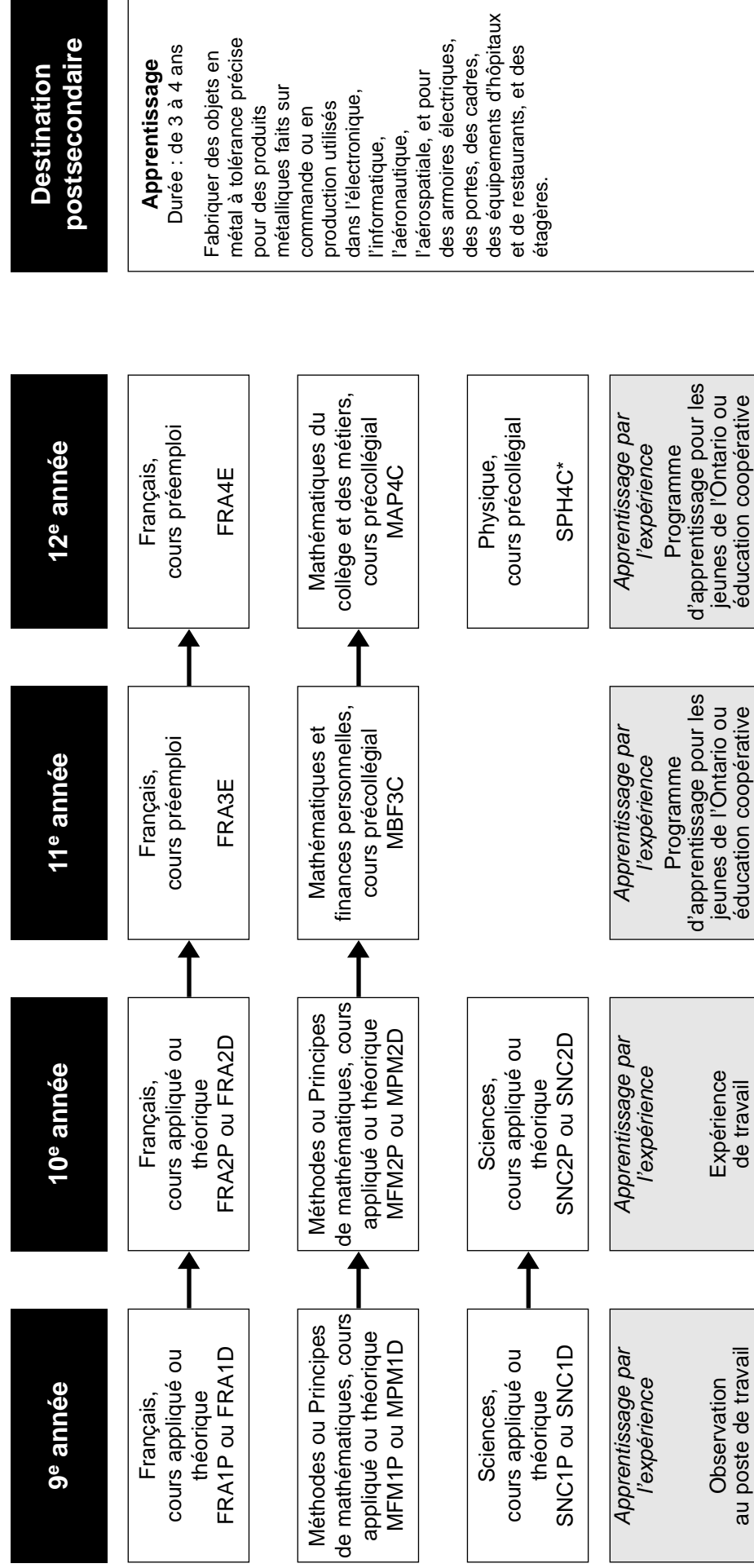


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Tôlier ou tôlière de précision

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

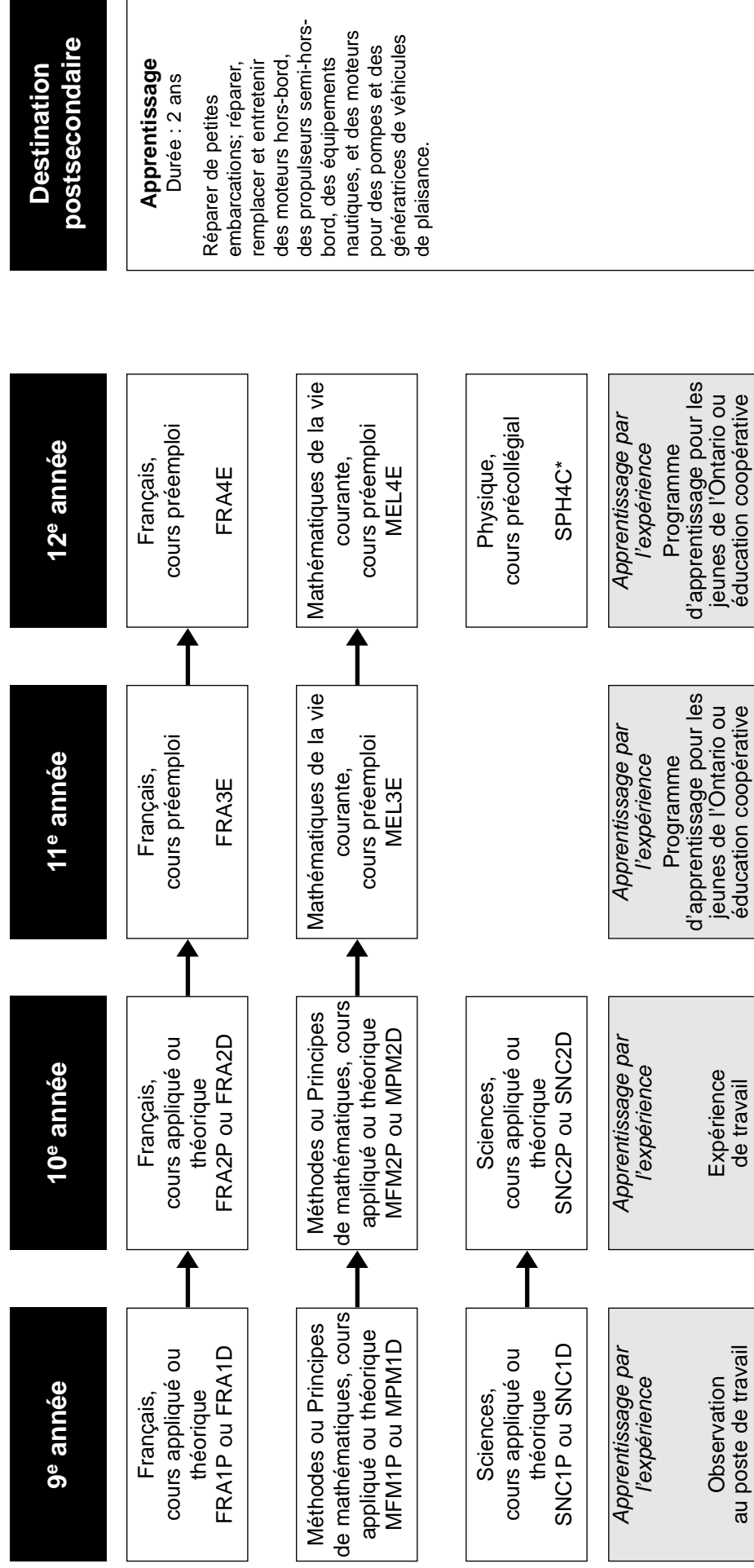
\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# **SECTEUR DE LA FORCE MOTRICE**



# Mécanicien ou mécanicienne de moteurs marins

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

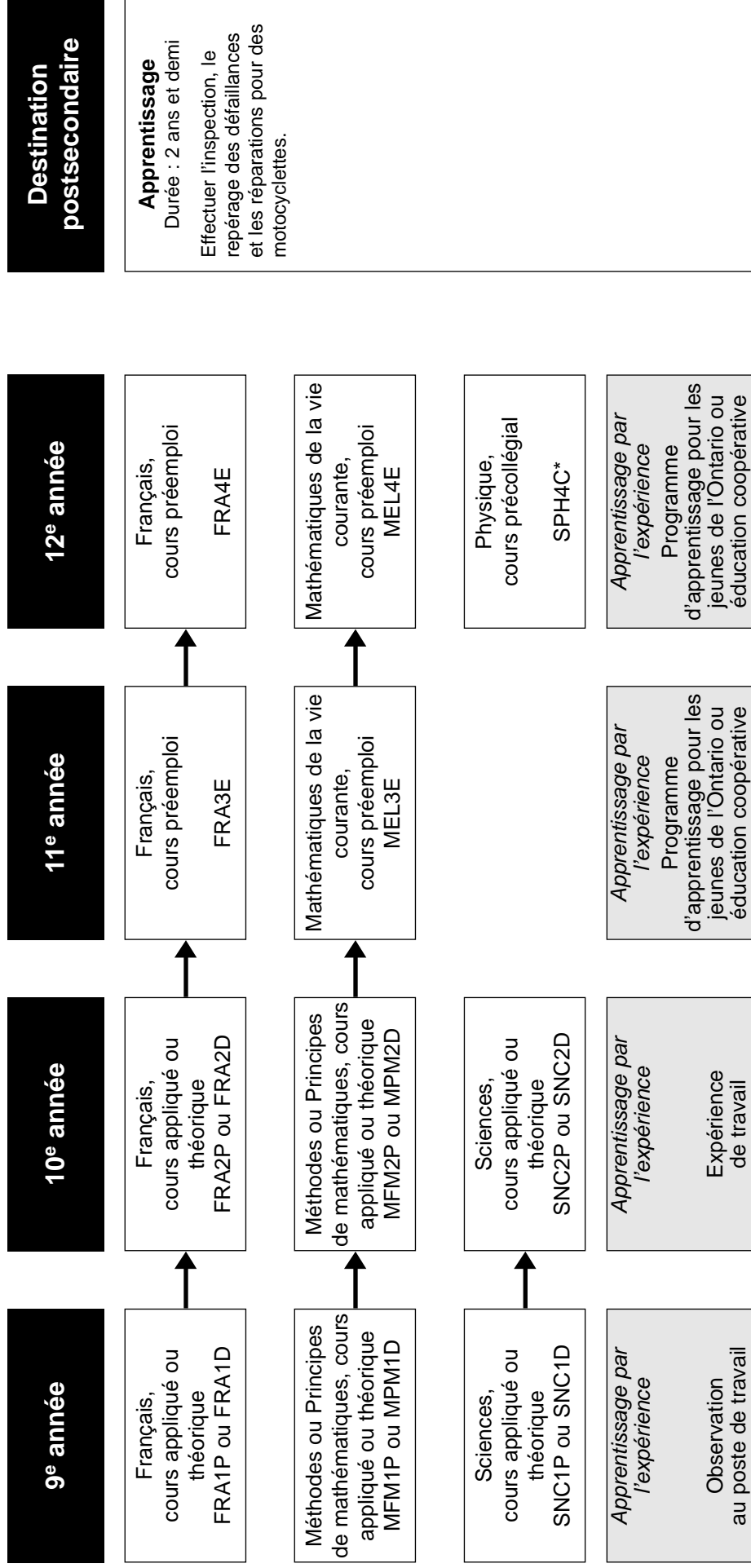


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Mécanicien ou mécanicienne de motocyclettes

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

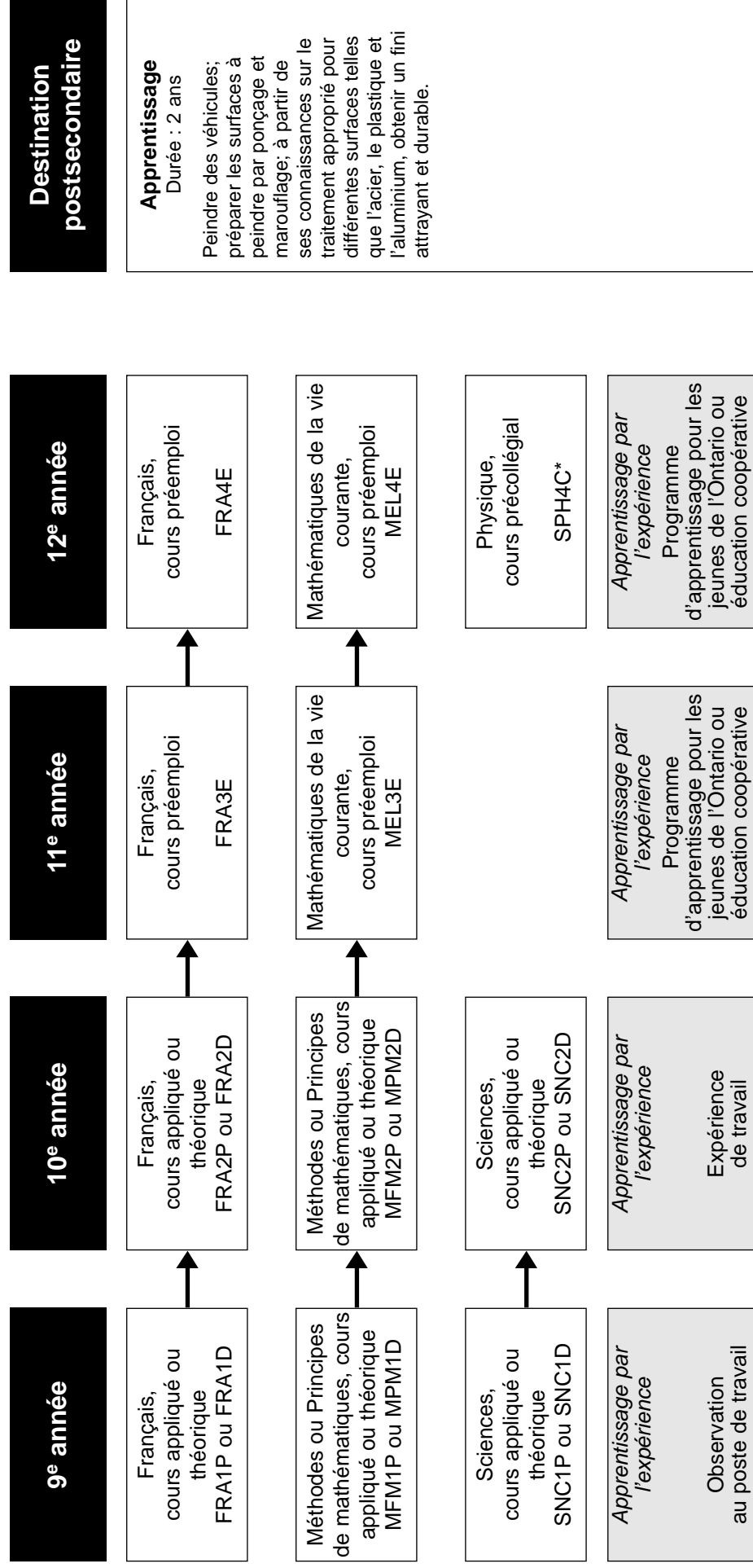


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Peintre de carrosserie automobile

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

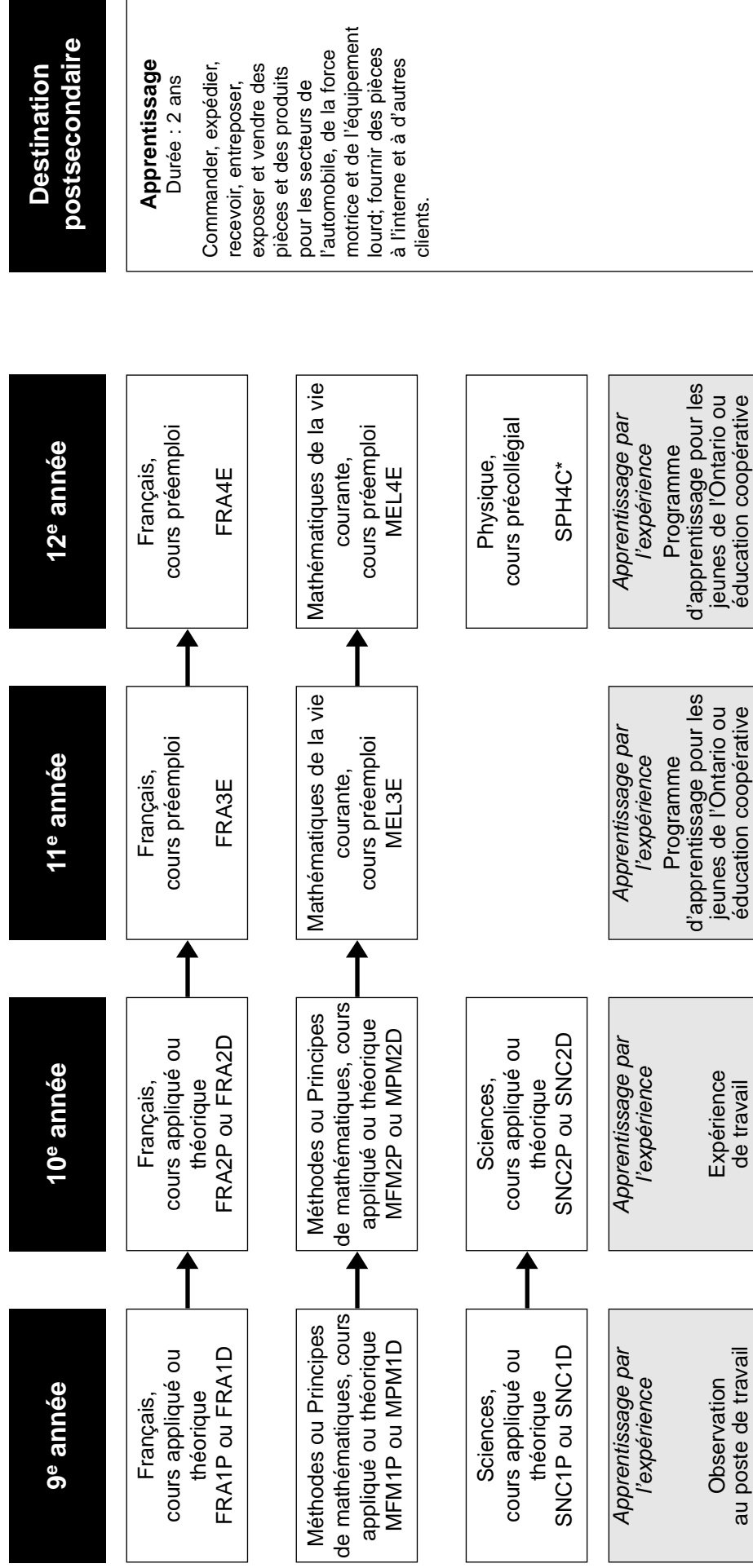


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Préposé ou préposée aux pièces

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

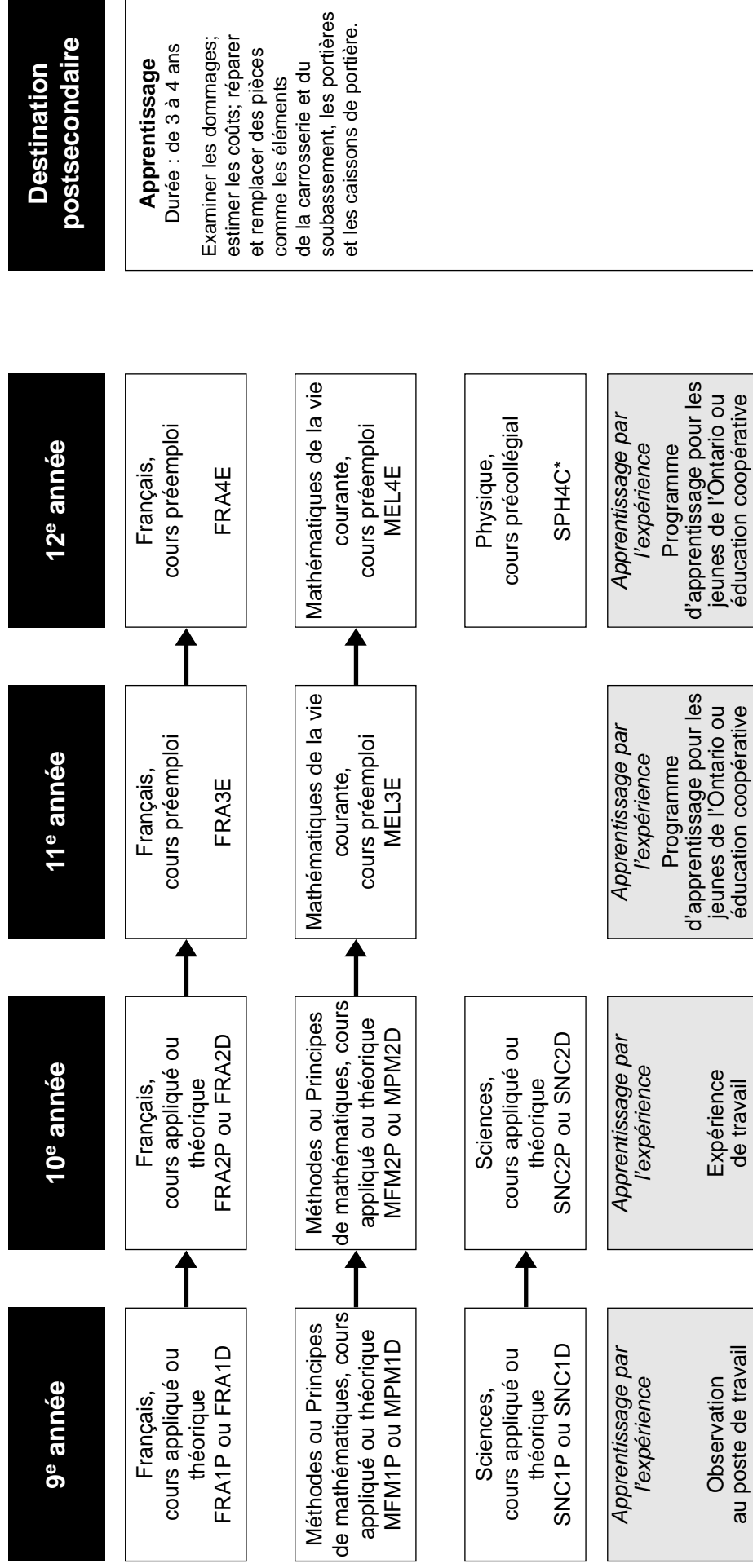


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Réparateur ou réparatrice de carrosseries automobiles

Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années d'études ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.

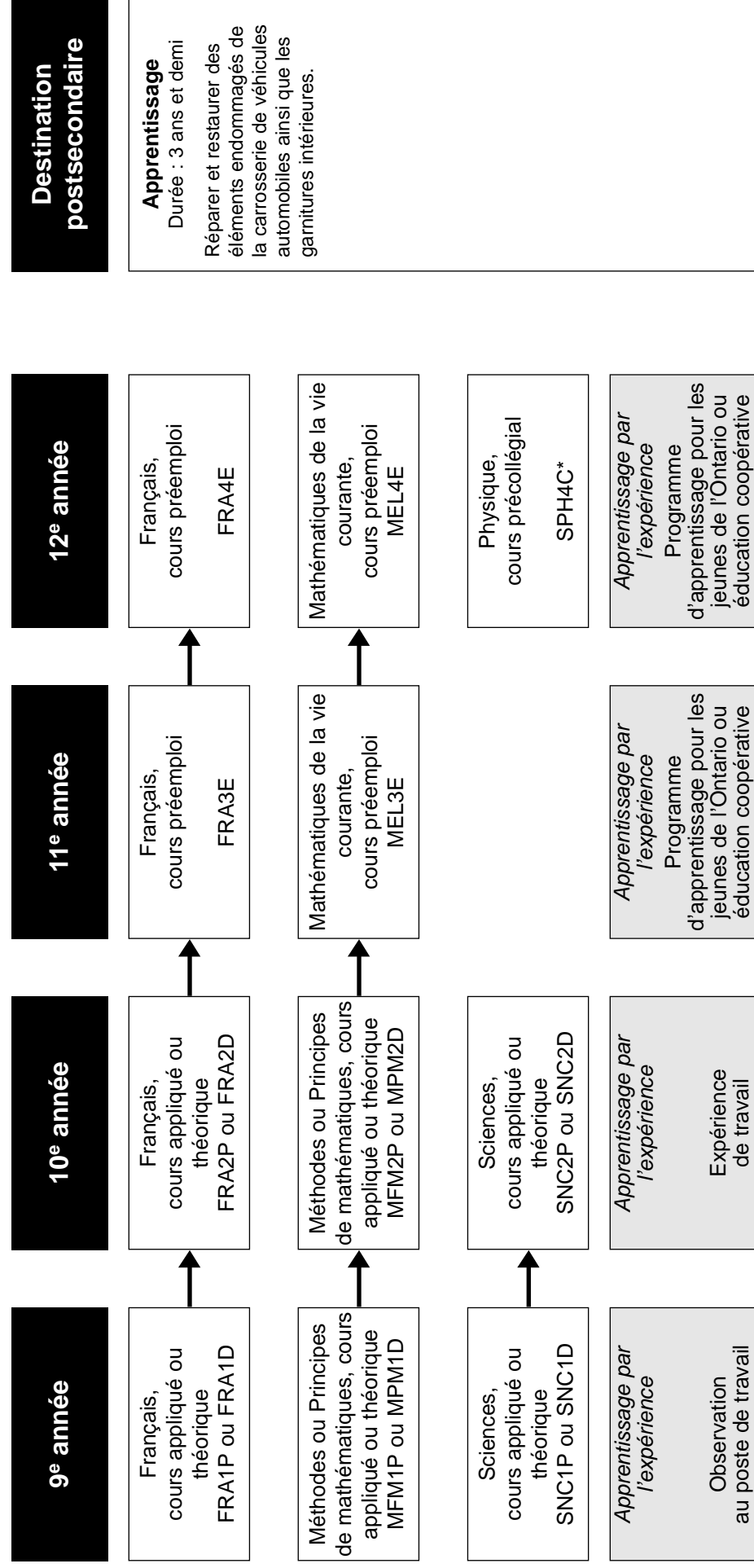


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Réparateur ou réparatrice de carrosseries et de dommages résultant d'une collision

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

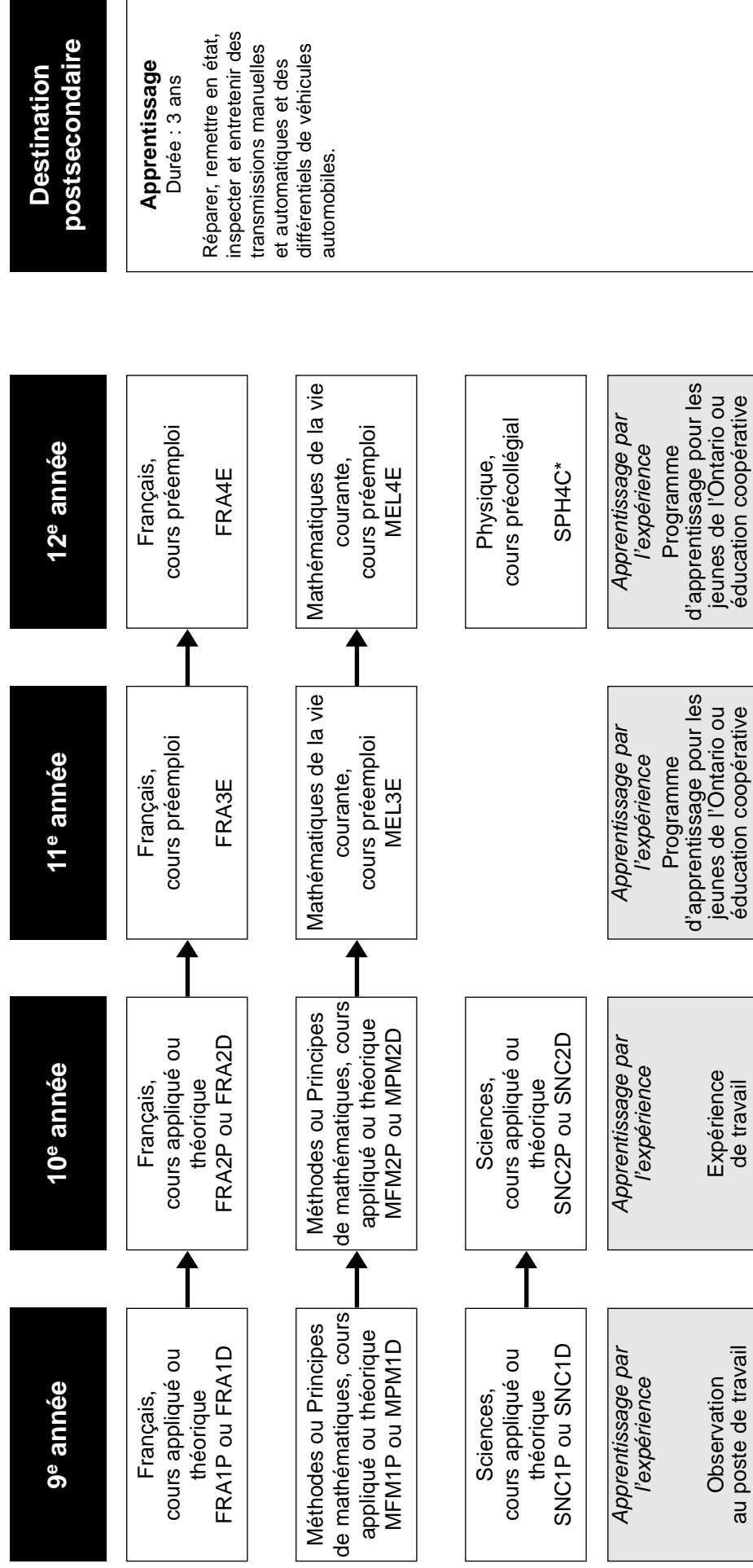


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne de boîtes de vitesses

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

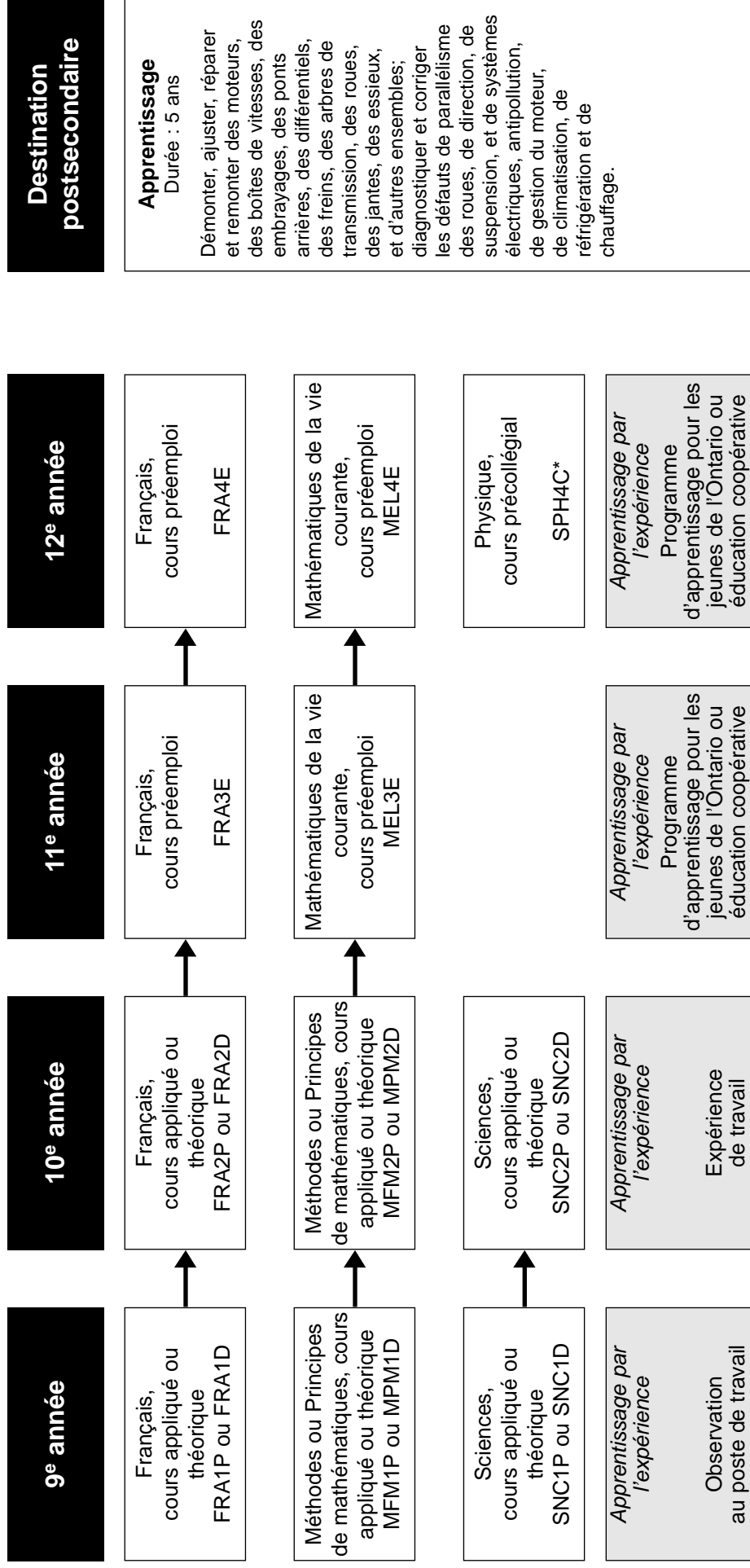


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne de camions et d'autobus

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne de petits moteurs

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

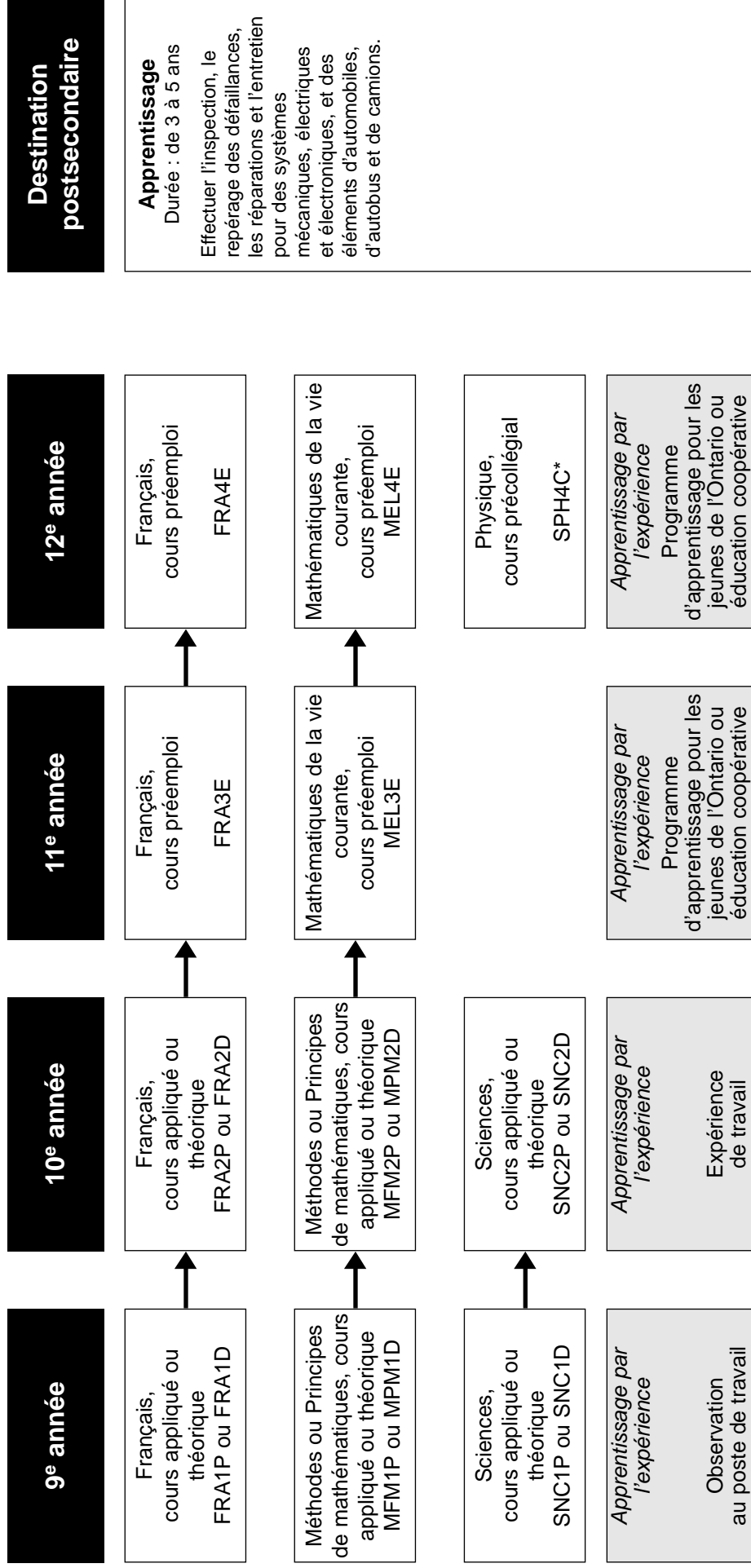
9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année	11 <sup>e</sup> année	12 <sup>e</sup> année	Destination postsecondaire
Français, cours appliqué ou théorique FRA1P ou FRA1D	Français, cours appliqué ou théorique FRA2P ou FRA2D	Français, cours préemploi FRA3E	Français, cours préemploi FRA4E	<b>Apprentissage</b> Durée : 2 ans Réparer, remplacer et entretenir de petits moteurs utilisés dans les pompes, les palans, les tondeuses, les scies à chaîne et les véhicules de plaisance.
Méthodes ou Principes de mathématiques, cours appliqué ou théorique MFM1P ou MPM1D	Méthodes ou Principes de mathématiques, cours appliqué ou théorique MFM2P ou MPM2D	Mathématiques de la vie courante, cours préemploi MEL3E	Mathématiques de la vie courante, cours préemploi MEL4E	
Sciences, cours appliqué ou théorique SNC1P ou SNC1D	Sciences, cours appliqué ou théorique SNC2P ou SNC2D		Physique, cours précollégial SPH4C*	
Apprentissage par l'expérience Observation au poste de travail	Apprentissage par l'expérience Expérience de travail	Apprentissage par l'expérience Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario ou éducation coopérative	Apprentissage par l'expérience Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario ou éducation coopérative	

L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne d'entretien automobile

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

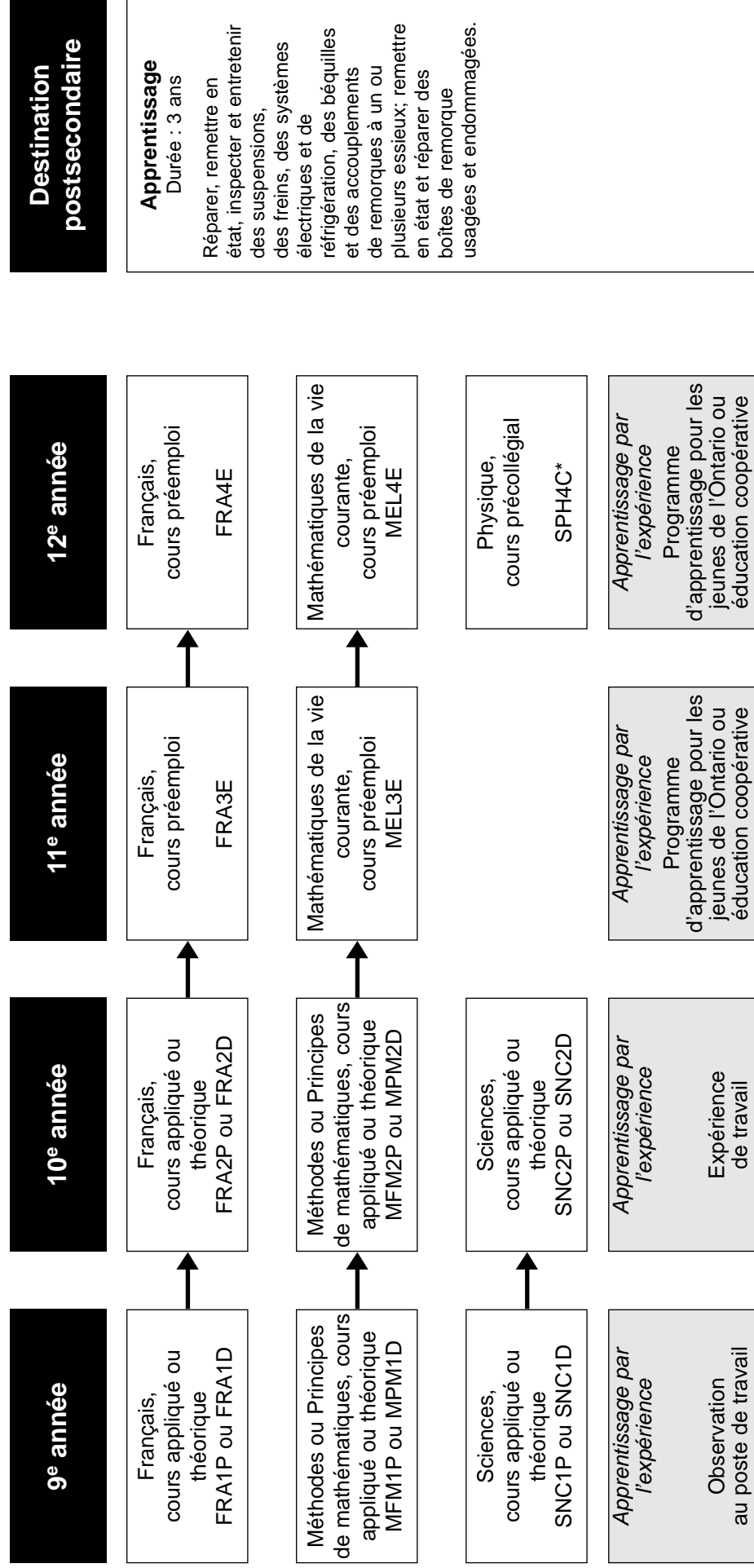


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne d'entretien de remorques de camions

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

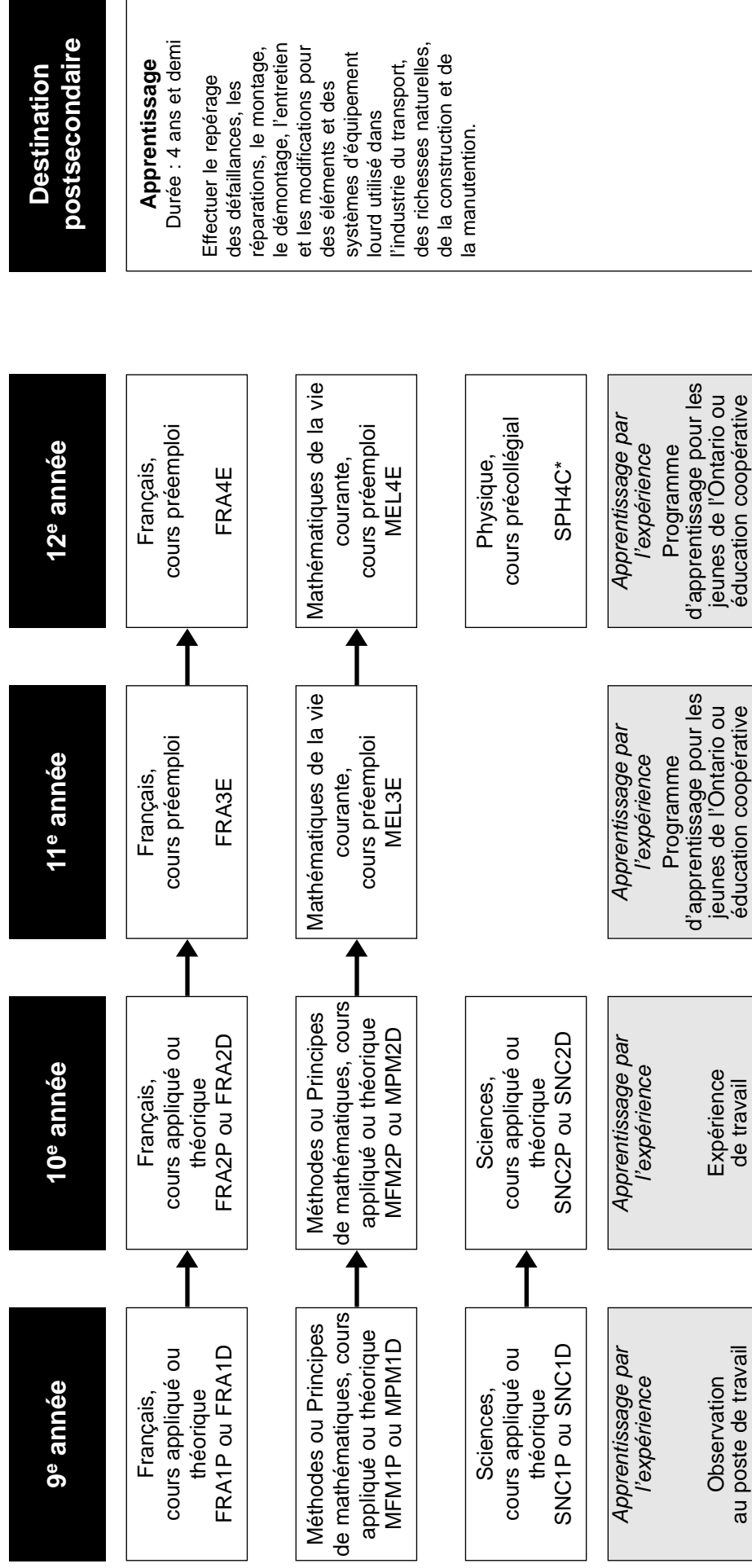


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne d'équipement lourd

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

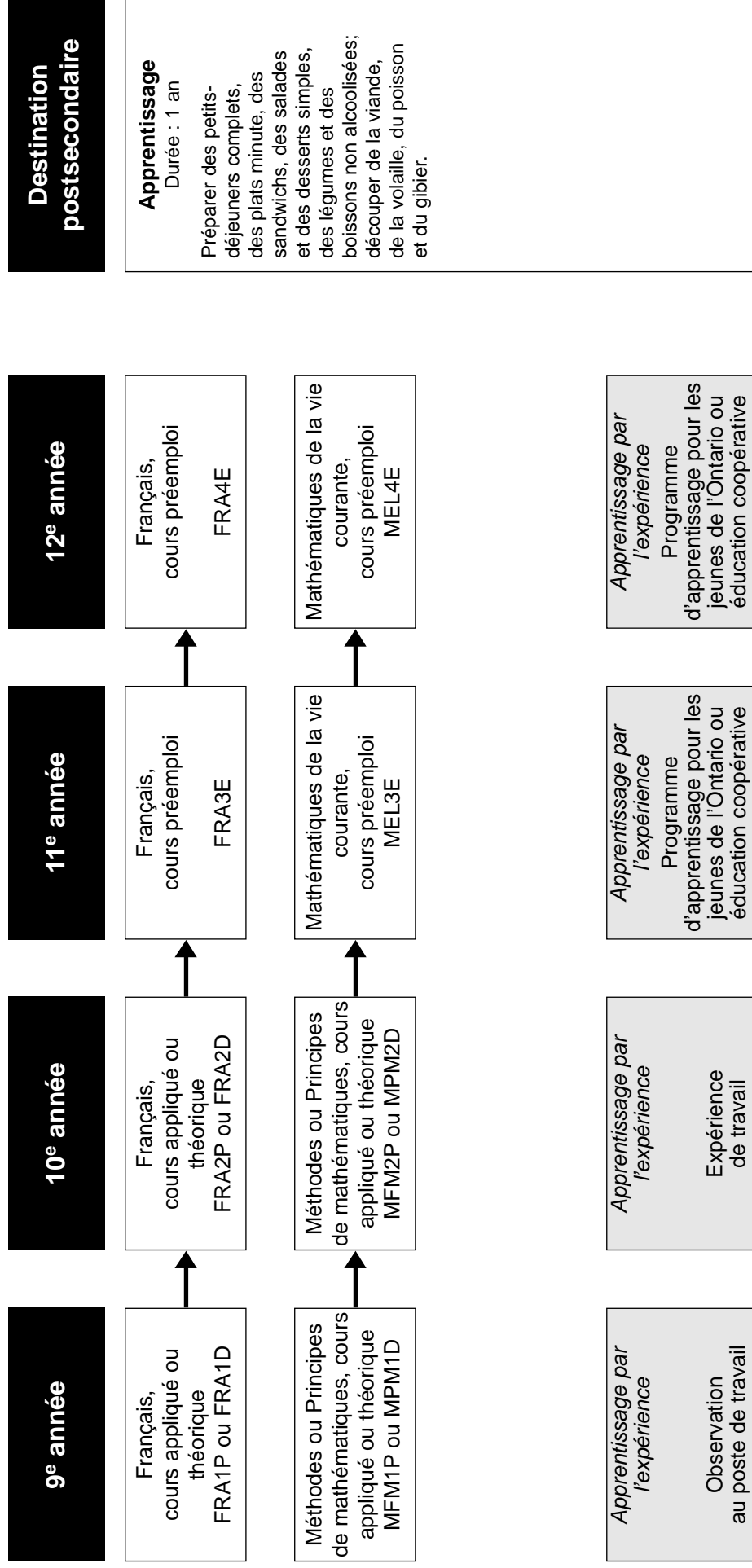
\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# **SECTEUR DES SERVICES**



# Aide-cuisinier ou aide-cuisinière

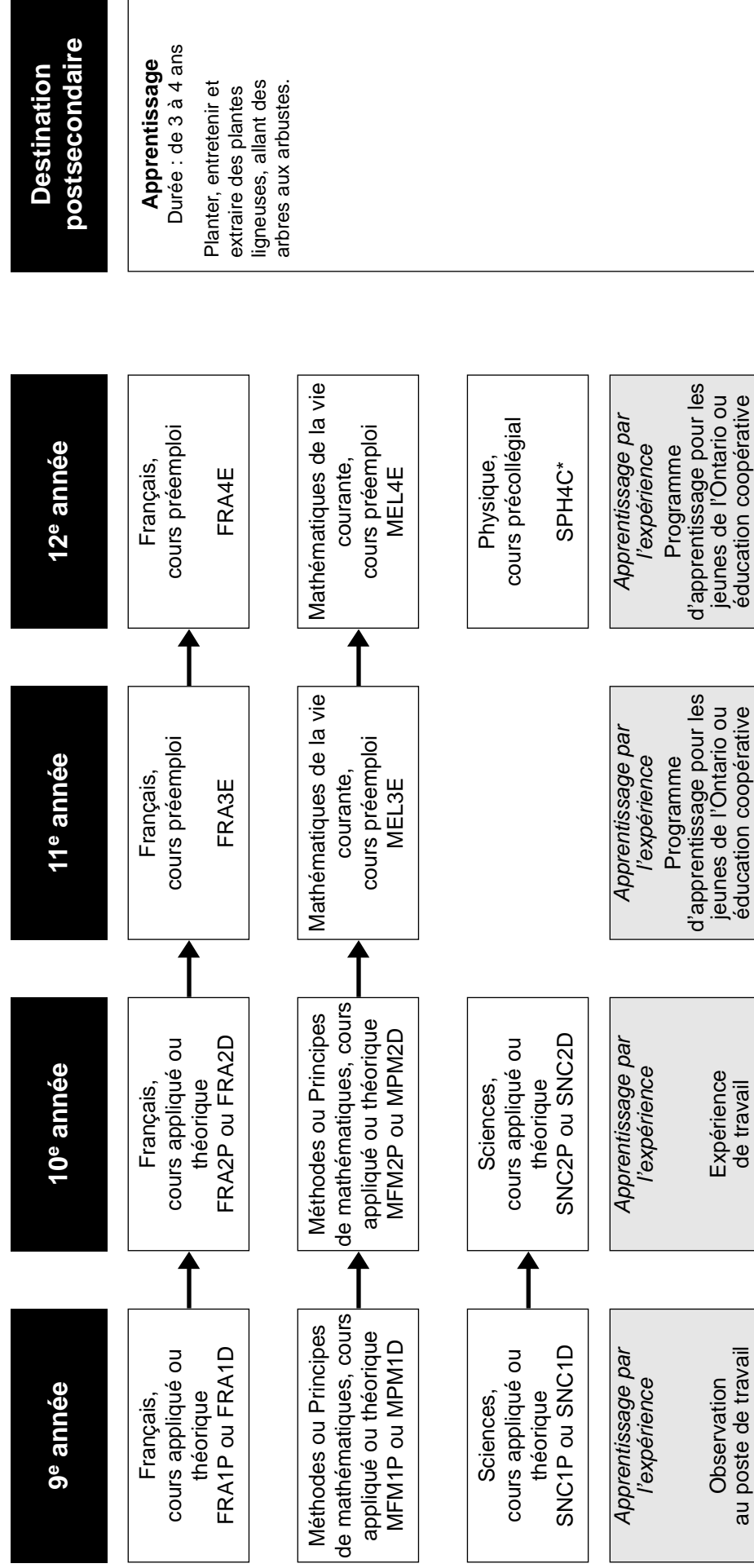
Il suffit d'avoir terminé sa 10<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier. L'organigramme ci-dessous indique cependant des cours utiles aux années ultérieures à l'intention des élèves qui désirent aussi obtenir leur diplôme d'études secondaires.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Arboriste

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

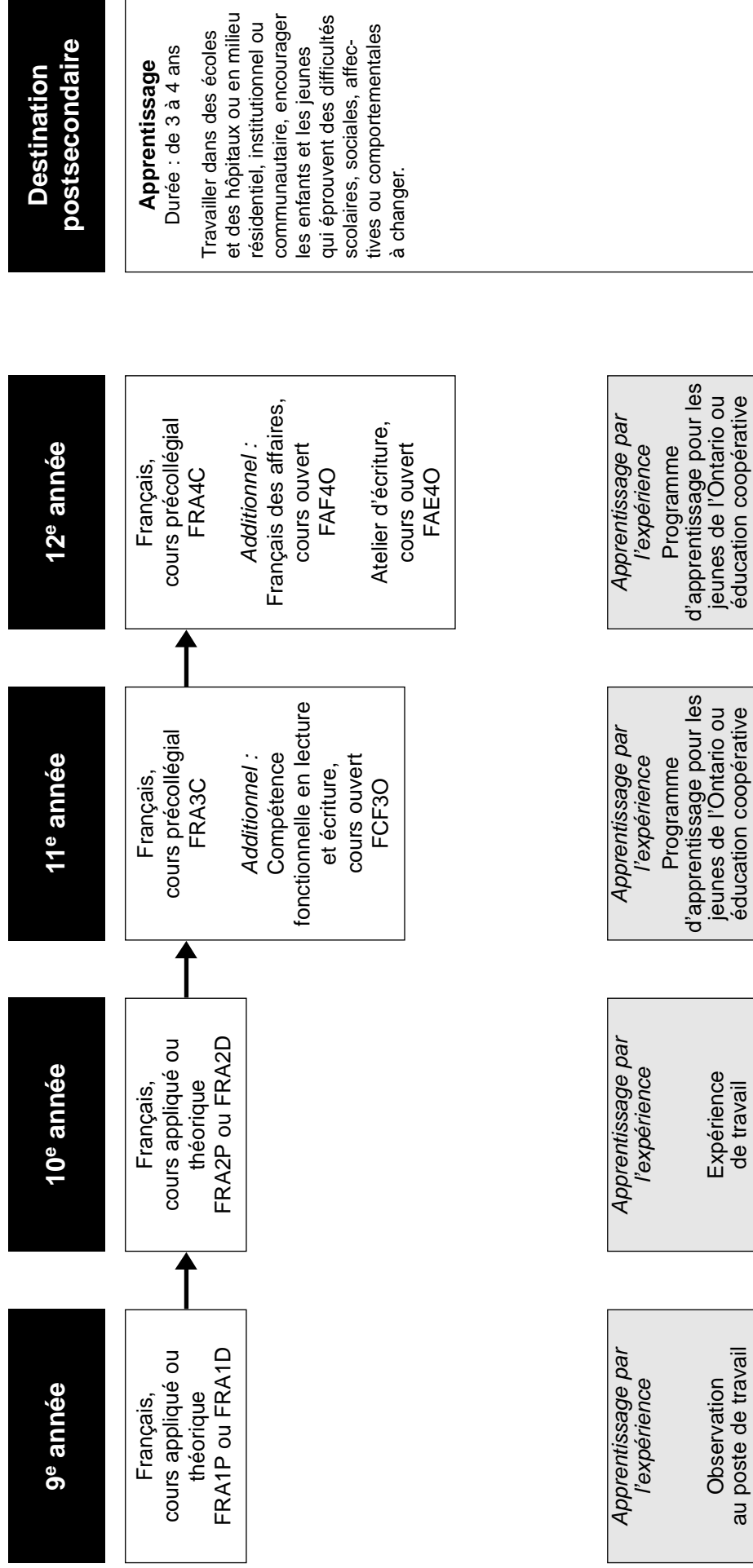


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Assistant social ou assistante sociale auprès des jeunes

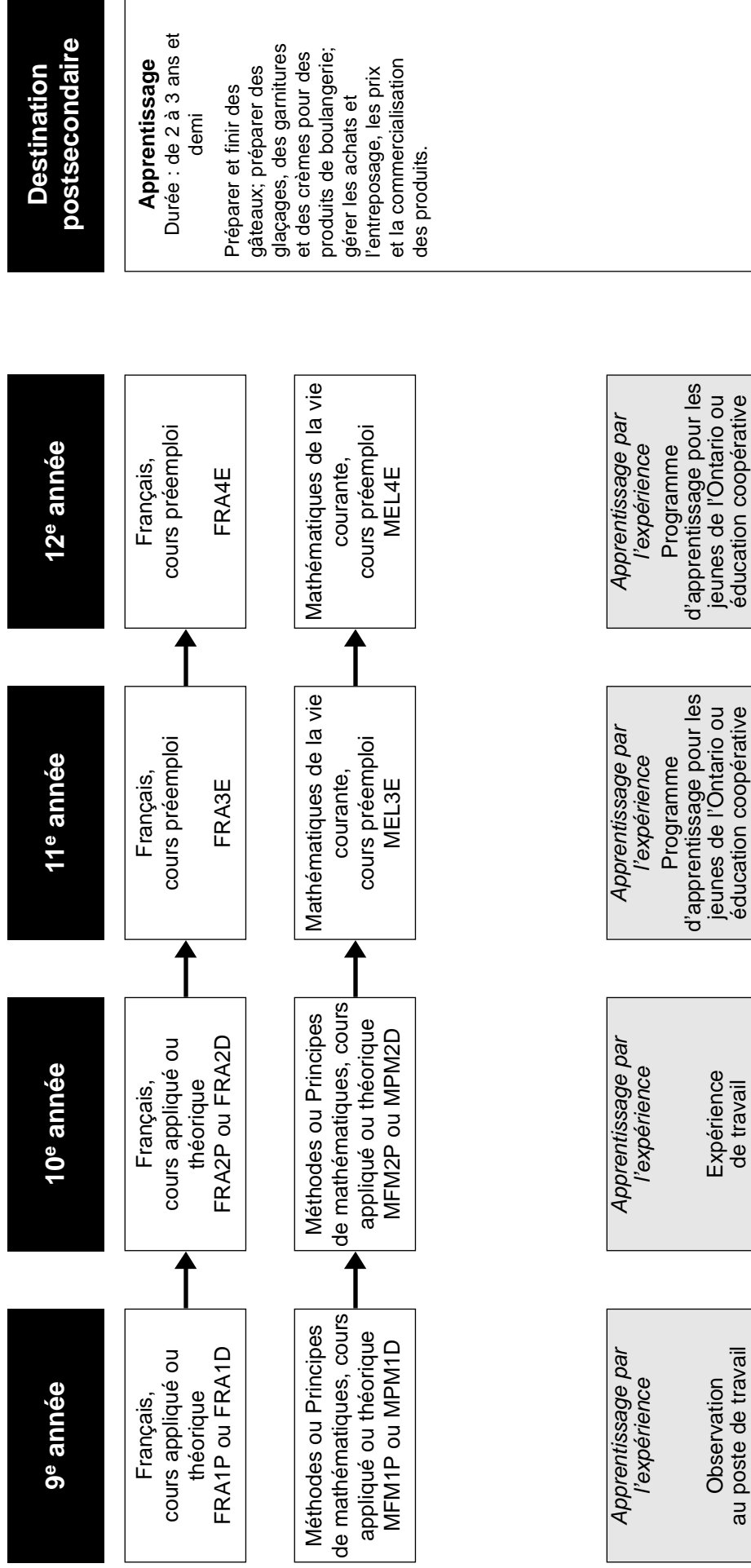
Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Boulangier ou boulangère

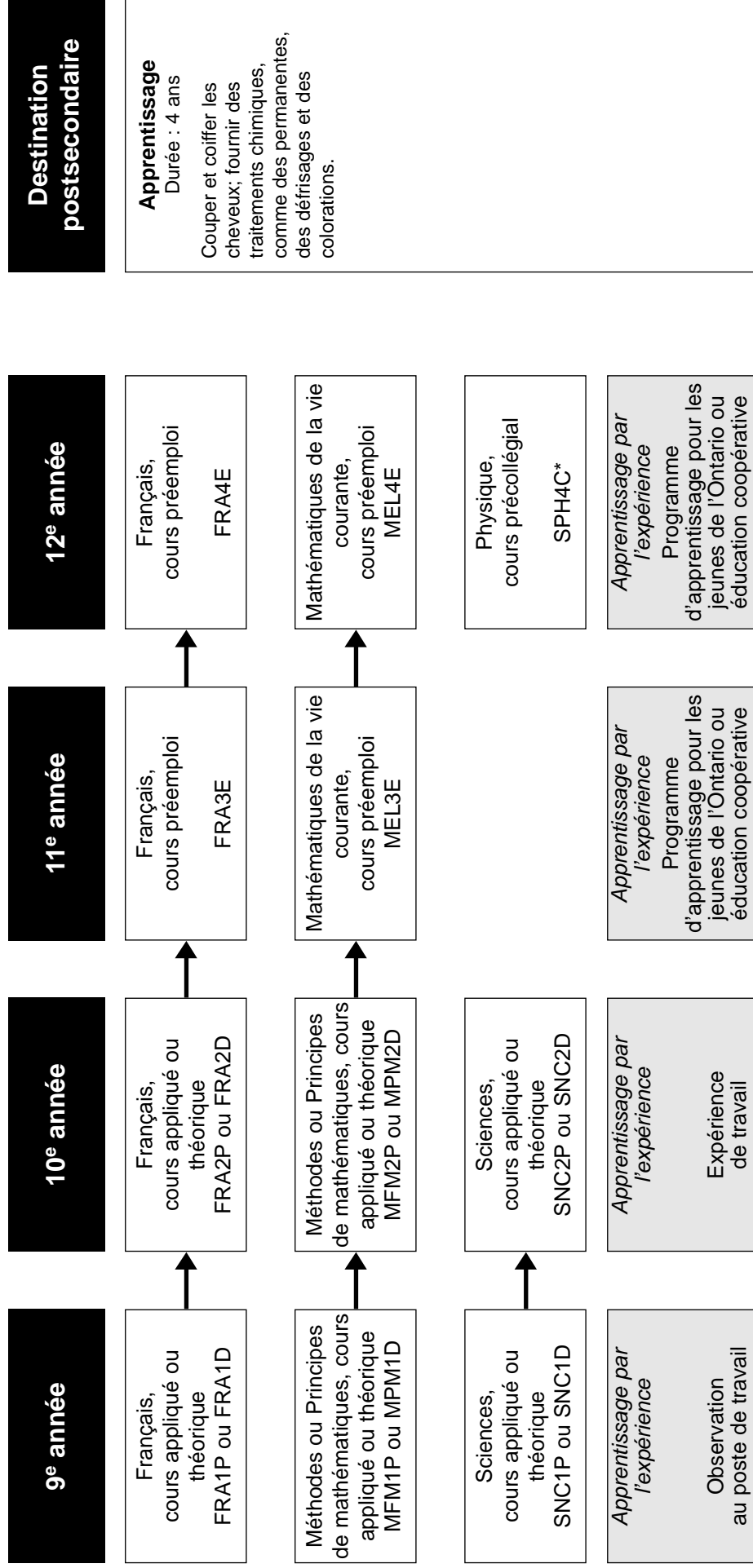
Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Coiffeur ou coiffeuse

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

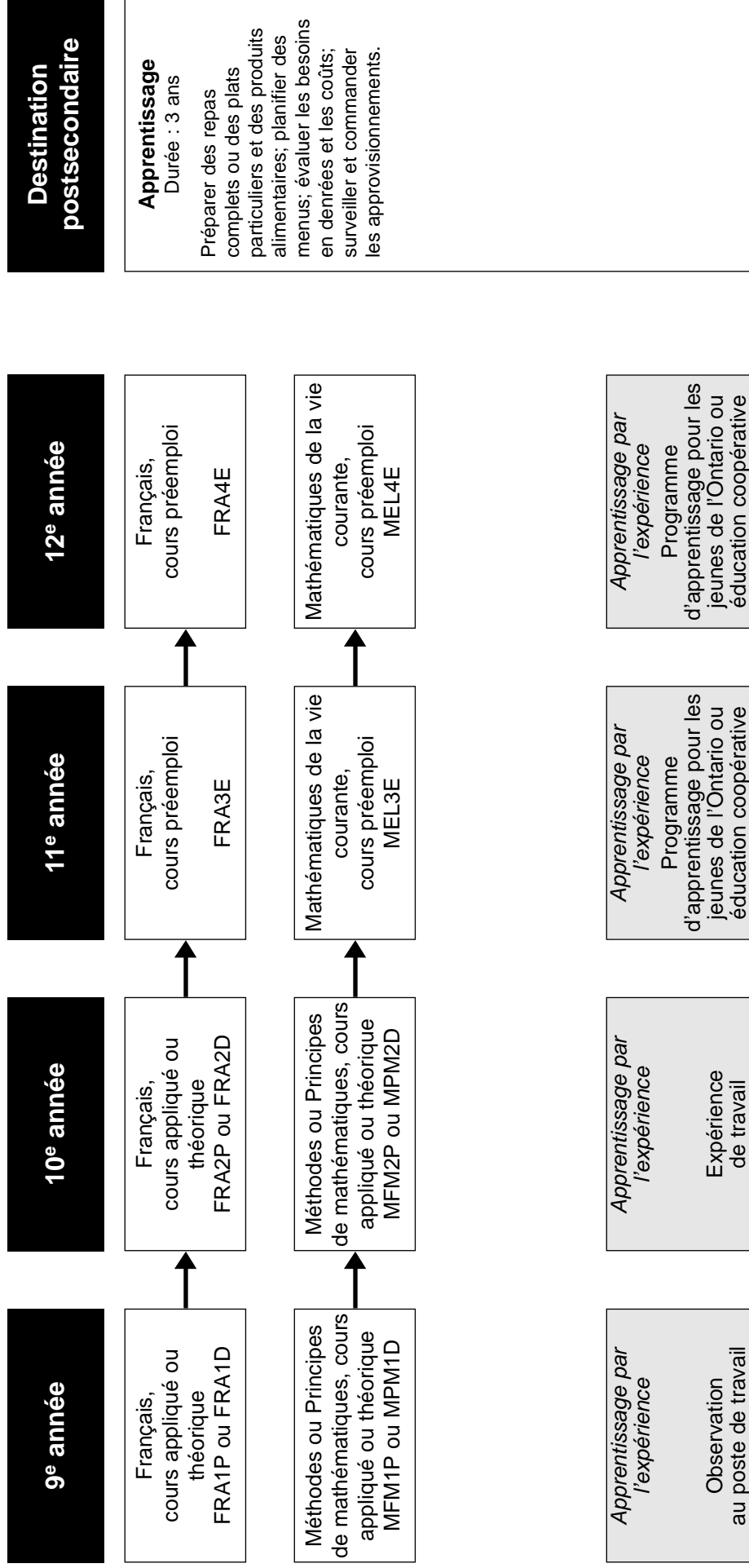


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Cuisinier ou cuisinière

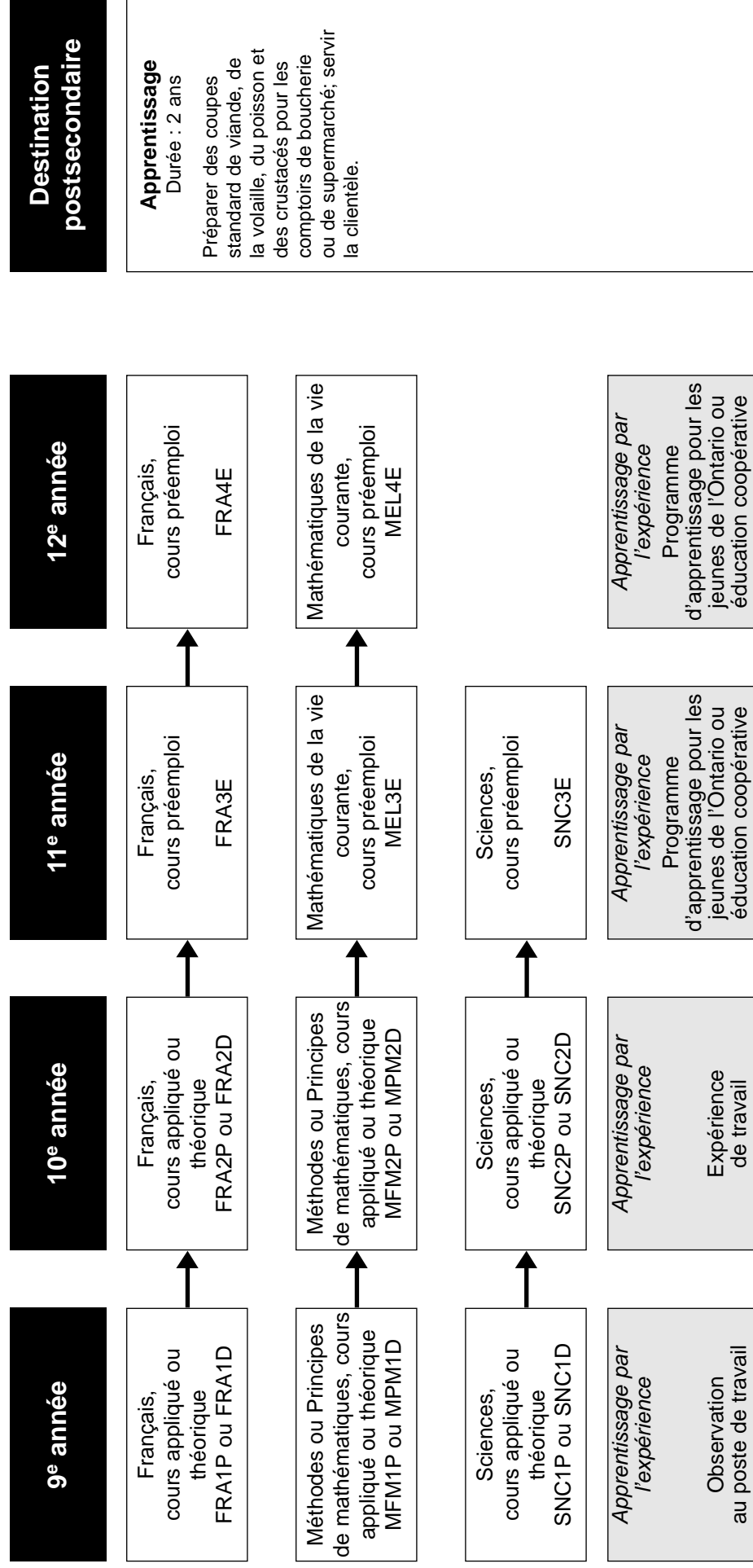
Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Découpeur ou découpeuse de viande au détail

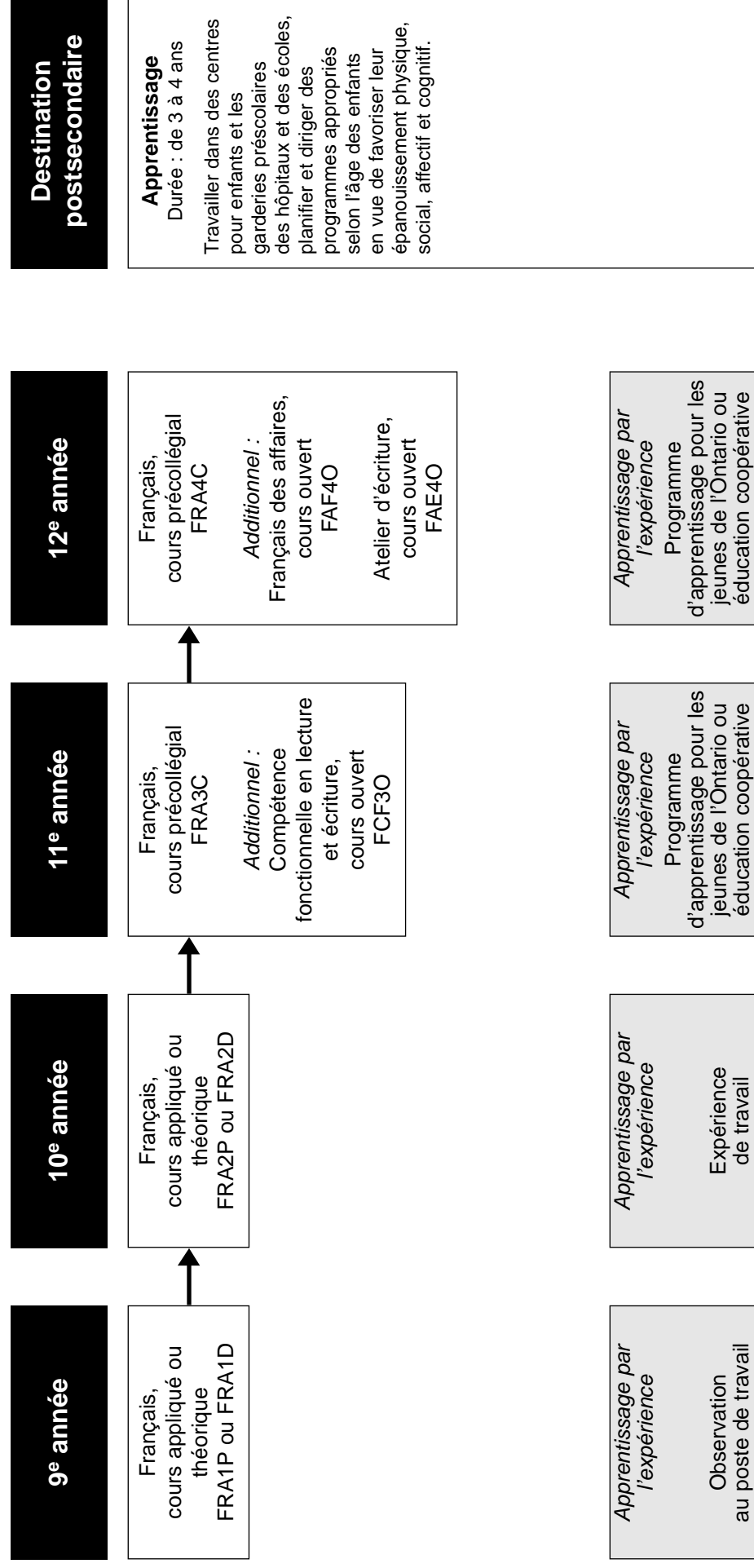
Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Éducateur ou éducatrice de la petite enfance

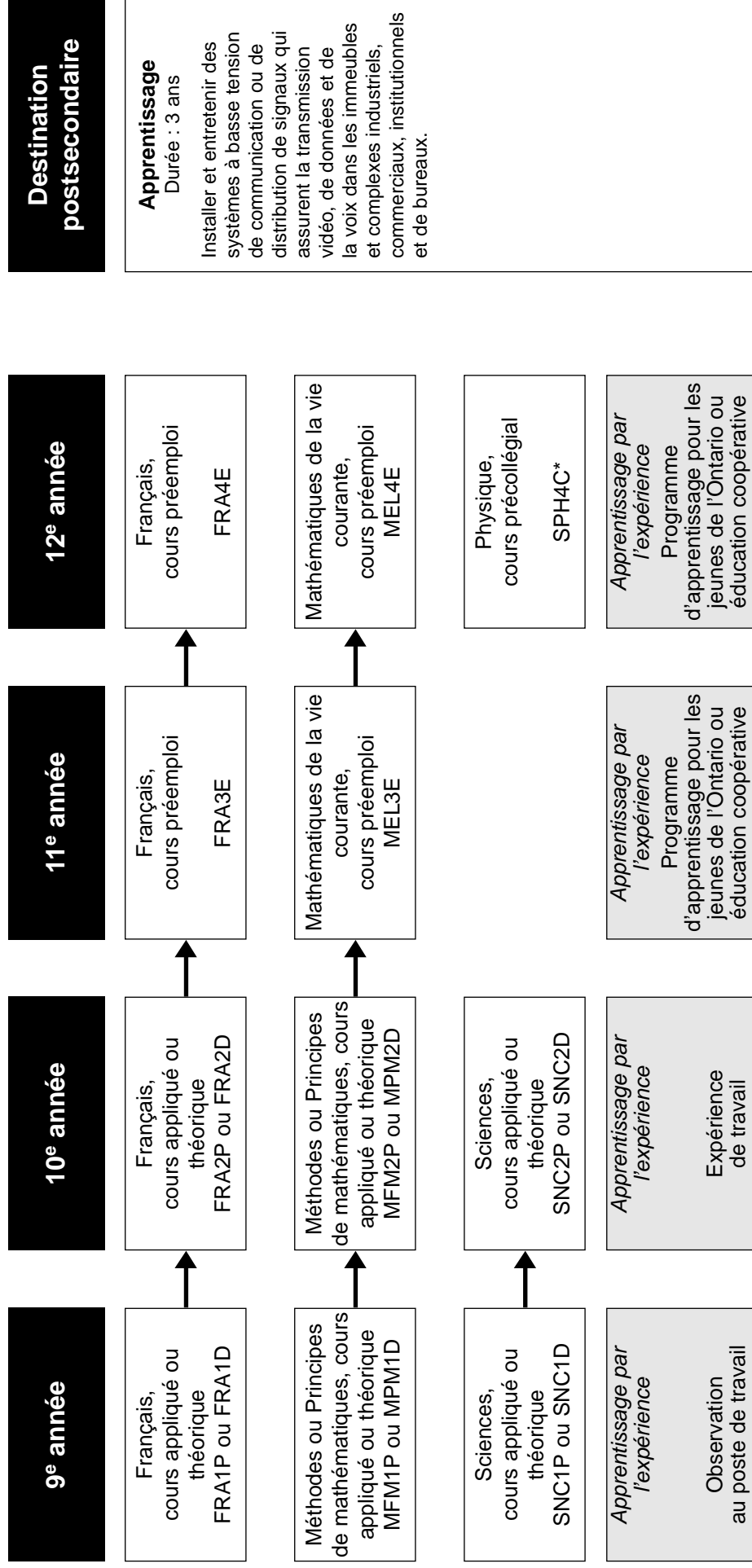
Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

# Spécialiste du câblage en réseau

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

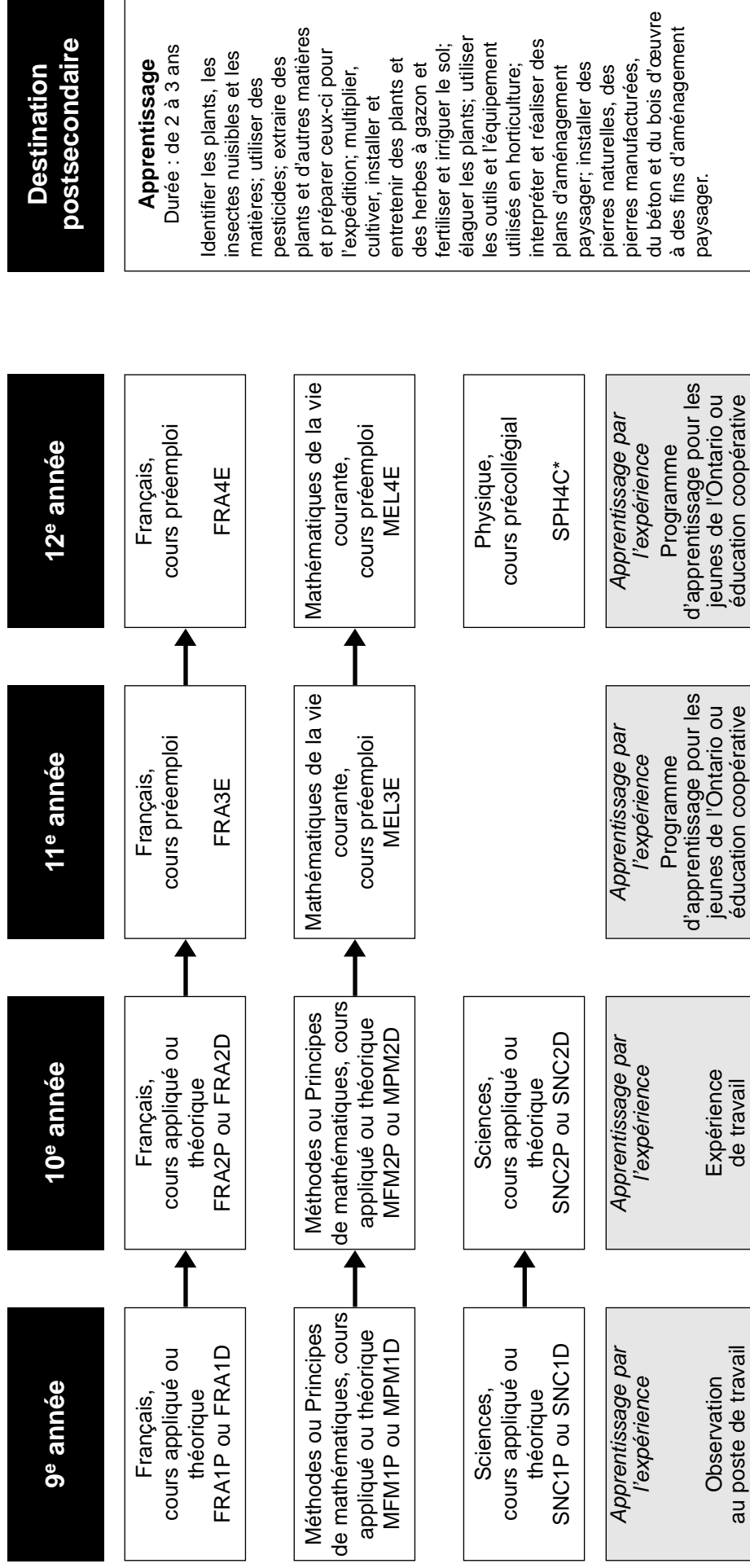


L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et des Connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne en horticulture

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.



L'organigramme ci-dessus indique les cours qui sont les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.

# Technicien ou technicienne d'installation et d'entretien de piscines et de bains à remous

Il faut avoir terminé sa 12<sup>e</sup> année pour être admissible au programme d'apprentissage de ce métier.

9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année	11 <sup>e</sup> année	12 <sup>e</sup> année	Destination postsecondaire
Français, cours appliqué ou théorique FRA1P ou FRA1D	Français, cours appliqué ou théorique FRA2P ou FRA2D	Français, cours préemploi FRA3E	Français, cours préemploi FRA4E	<b>Apprentissage</b> Durée : 2 ans et demi Installer, réparer et entretenir toutes sortes de piscines creusées ou hors terre, de bains à remous et de cuves thermales à usage résidentiel ou commercial.
Méthodes ou Principes de mathématiques, cours appliqué ou théorique MFM1P ou MPM1D	Méthodes ou Principes de mathématiques, cours appliqué ou théorique MFM2P ou MPM2D	Mathématiques de la vie courante, cours préemploi MEL3E	Mathématiques de la vie courante, cours préemploi MEL4E	
Sciences, cours appliqué ou théorique SNC1P ou SNC1D	Sciences, cours appliqué ou théorique SNC2P ou SNC2D		Physique, cours précollégial SPH4C*	
Apprentissage par l'expérience Observation au poste de travail	Apprentissage par l'expérience Expérience de travail	Apprentissage par l'expérience Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario ou éducation coopérative	Apprentissage par l'expérience Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario ou éducation coopérative	

L'organigramme ci-dessus indique les cours qui seront les plus utiles aux élèves qui ont l'intention d'entreprendre ce programme d'apprentissage après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les recommandations de cours de l'organigramme sont fondées sur la correspondance entre les attentes du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation et les connaissances et les compétences inventoriées pour le projet Évaluation de la préparation scolaire pour la formation en apprentissage (EPSFA) du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, lequel est une liste de compétences scolaires. L'organigramme indique également les formes d'apprentissage par l'expérience qui sont recommandées, selon les lignes directrices énoncées dans le document *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience – Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000*. Il serait avantageux que les élèves suivent des cours d'éducation technologique, car ceux-ci offrent une préparation qui convient au programme d'apprentissage. Cependant, les élèves qui ne peuvent suivre des cours d'éducation technologique seront tout de même bien préparés s'ils suivent l'itinéraire de cours présenté ci-dessus.

\* Ce cours enseigne un nombre très limité de concepts qui sont utiles à ce programme d'apprentissage; ces concepts peuvent aussi s'acquérir de façon autodidacte.





Imprimé sur du papier recyclé

ISBN 0-7794-3531-1

01-249

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Ontario, 2002